

SEPTEMBRE  
2008

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**  
**ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT**  
**ET DE LA COMMISSION BANCAIRE**

07

# SOMMAIRE

## Textes officiels du Cecei

<b>Décisions de retrait d'agrément prises par le Cecei au cours du mois de juillet 2008.....</b>	<b>3</b>
1. Établissements de crédit .....	3
2. Entreprises d'investissement .....	3
<b>Modifications apportées par le Cecei à la liste des établissements exerçant leurs activités en France ou à Monaco en juillet 2008 .....</b>	<b>4</b>
1. Modifications apportées à la liste des établissements agréés en France .....	4
1.1 Agréments .....	4
1.2 Retraits d'agrément ayant pris effet ou liquidations achevées .....	4
1.3 Retraits d'agrément ou liquidations en cours .....	4
1.4 Restructuration .....	4
1.5 Autres modifications .....	4
▪ Modification du type de l'agrément.....	4
▪ Modification de la dénomination sociale .....	4
▪ Modification de la forme juridique.....	5
▪ Modification des services d'investissement .....	5
▪ Modification du siège social .....	5
2. Modifications apportées à la liste des établissements de l'EEE exerçant en France en libre établissement ou en libre prestation de services.....	7
2.1 Notifications d'ouverture .....	7
2.2 Notifications de fermeture .....	16
2.3 Autres modifications .....	17
▪ Modification de la dénomination sociale .....	17
▪ Modification des services d'investissement .....	18
▪ Modification du siège social .....	19

## Textes officiels de la Commission Bancaire

Liste des compagnies financières au 30 septembre 2008 .....	20
Conventions bilatérales signées avec des autorités étrangères .....	23
Accord de coopération entre la Commission bancaire et Dubai Financial Services Authority .....	23

## Études publiées par le Secrétariat général de la Commission bancaire

Sociétés d'affacturage – Exercice 2007 : activité, résultats et risques .....	28
Synthèse de l'enquête du SGCB sur le financement de l'habitat en 2007.....	44

Date de publication : 30 septembre 2008

# Textes officiels du Cecei

## Décisions de retrait d'agrément prises par le Cecei au cours du mois de juillet 2008

### 1. Établissements de crédit

Décisions de retrait d'agrément hors retraits motivés par le transfert, à un ou plusieurs autres établissements de crédit agréés, de la propriété de l'ensemble des éléments actifs et passifs lié à l'activité bancaire :

État néant

### 2. Entreprises d'investissement

Décisions de retrait d'agrément, hors retraits motivés par le transfert, à un ou plusieurs autres prestataires de services d'investissement agréés, de la propriété de l'ensemble des éléments actifs et passifs liés à l'activité de prestataire de services d'investissement :

- 16949 Mornay multigestions, société par actions simplifiée, Paris 12ème, 5 à 9 rue Van Gogh, Tour Mornay, (prise d'effet immédiat)

## Modifications apportées par le Cecei à la liste des établissements exerçant leurs activités en France ou à Monaco en juillet 2008

### 1. Modifications apportées à la liste des établissements agréés en France

#### 1.1 Agréments

- 16058 HSBC COVERED BONDS (FRANCE), société financière, Société anonyme, Paris 8<sup>ème</sup>, Paris, 15 rue Vernet  
Date d'agrément : 30 juillet 2008

#### 1.2 Retraits d'agréments ayant pris effet ou liquidations achevées

- 26629 Caisse de garantie immobilière de la fédération française du bâtiment "C.G.I. - F.F.B.", société financière  
Date de retrait : 30 juin 2008

#### 1.3 Retraits d'agréments ou liquidations en cours

Néant

#### 1.4 Restructuration

- 17199 Caisse régionale de crédit maritime mutuel du littoral de la Manche, banque mutualiste ou coopérative  
a vu son agrément retiré le 30 mai 2008, à la suite de son absorption par :
- 17149 Caisse régionale de crédit maritime mutuel de Bretagne-Normandie, banque mutualiste ou coopérative
- 12358 Crédit immobilier de France - Pays de la Loire, société financière  
a vu son agrément retiré le 2 juillet 2008, à la suite de son absorption par :
- 12418 Crédit immobilier de France - Ouest, société financière

#### 1.5 Autres modifications

##### ▪ Modification du type de l'agrément

Néant

##### ▪ Modification de la dénomination sociale

- 14358 American Express Bank (Switzerland) S.A. ("AEBS"), établissement de crédit hors EEE - succursale non libre établissement  
*Nouvelle dénomination :*  
Standard chartered Bank (Switzerland) SA, établissement de crédit hors EEE - succursale non libre établissement

- 17149 Caisse régionale de crédit maritime mutuel du Finistère, banque mutualiste ou coopérative  
*Nouvelle dénomination :*  
Caisse régionale de crédit maritime mutuel de Bretagne-Normandie, banque mutualiste ou coopérative
- 12418 Crédit immobilier de France Normandie, société financière  
*Nouvelle dénomination :*  
Crédit immobilier de France - Ouest, société financière
- 18273 Fidelity investissements SAS, entreprise d'investissement  
*Nouvelle dénomination :*  
FIL investissements, entreprise d'investissement
- 13758 Prêts et services S.A.S., société financière  
*Nouvelle dénomination :*  
Prêts et services, société financière

▪ **Modification de la forme juridique**

Néant

▪ **Modification des services d'investissement**

- 11453 Sigma terme, entreprise d'investissement  
*Extension des services d'investissement :*  
■ Conseil en investissement
- 18669 Rothschild et compagnie banque, banque  
*Extension des services d'investissement :*  
■ Gestion de portefeuille pour le compte de tiers

▪ **Modification du siège social**

- 17210 Arpège Finances, entreprise d'investissement, Paris 8ème, 25 rue Balzac  
*Nouvelle adresse :*  
Arpège Finances, entreprise d'investissement, Paris 17ème, 253 boulevard Pereire
- 41839 Banque des Antilles françaises "B.D.A.F.", banque, Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, place de la Victoire  
*Nouvelle adresse :*  
Banque des Antilles françaises "B.D.A.F.", banque, Baie-Mahault, Guadeloupe, Parc de la Jaille Bât 5/6
- 45190 BNP Paribas Equities France, entreprise d'investissement, Paris 9ème, 20 boulevard des Italiens  
*Nouvelle adresse :*  
BNP Paribas Equities France, entreprise d'investissement, Paris 18ème, 8 rue de Sofia
- 18029 BNP Paribas Personal Finance, banque, Paris 9ème, 5 avenue Kléber  
*Nouvelle adresse :*  
BNP Paribas Personal Finance, banque, Paris 9ème, 1 boulevard Haussman
- 40198 BNP Paribas private bank, banque, Paris 9ème, 1 boulevard haussmann  
*Nouvelle adresse :*  
BNP Paribas private bank, banque, Paris 2ème, 33 rue du Quatre Septembre

- 16275 Caisse d'épargne et de prévoyance Nord France Europe, banque mutualiste ou coopérative, Lille, Nord, 12 place Saint-Hubert  
*Nouvelle adresse :*  
Caisse d'épargne et de prévoyance Nord France Europe, banque mutualiste ou coopérative, Lille, Nord, 135 Pont de Flandres
  
- 18589 Caisse française de développement industriel - C.F.D.I., banque, Paris 13ème, 45 rue Saint-Dominique  
*Nouvelle adresse :*  
Caisse française de développement industriel - C.F.D.I., banque, Paris 13ème, 30 avenue Pierre Mendès-France
  
- 12110 CMV Médiforce, société financière, Paris 16ème, 5 avenue Kléber  
*Nouvelle adresse :*  
CMV Médiforce, société financière, Paris 9ème, 1 boulevard Haussmann
  
- 13128 Cofica bail, société financière, Paris 16ème, 5 avenue Kleber  
*Nouvelle adresse :*  
Cofica bail, société financière, Paris 9ème, 1 boulevard Haussmann
  
- 26630 Compagnie financière de Paris, société financière, Levallois-Perret, Hauts-de-Seine, 137 rue Victor Hugo  
*Nouvelle adresse :*  
Compagnie financière de Paris, société financière, Paris 9ème, 26 rue Drouot
  
- 18889 Cortal Consors, banque, Paris 16ème, 5 avenue Kléber  
*Nouvelle adresse :*  
Cortal Consors, banque, Paris 9ème, 1 boulevard Haussmann
  
- 18453 ETC Pollak, entreprise d'investissement, Paris 9ème, 14 rue Auber  
*Nouvelle adresse :*  
ETC Pollak, entreprise d'investissement, Paris 2ème, 15-17 rue Vivienne
  
- 20041 La Banque Postale, banque, Paris 6ème, 34 rue de la Fédération  
*Nouvelle adresse :*  
La Banque Postale, banque, Paris 6ème, 115 rue de Sèvres
  
- 19239 Natixis transport finance, banque, Paris 13ème, 45 rue Saint-Dominique  
*Nouvelle adresse :*  
Natixis transport finance, banque, Paris 13ème, 30 avenue Pierre Mendès-France
  
- 13758 Prêts et services, société financière, Paris 16ème, 5 avenue Kléber  
*Nouvelle adresse :*  
Prêts et services, société financière, Paris 9ème, 1 boulevard Haussmann
  
- 18320 UCB Bail, société financière, Paris 16ème, 5 avenue Kléber  
*Nouvelle adresse :*  
UCB Bail, société financière, Puteaux, Hauts-de-Seine, 46/52 rue Arago
  
- 11088 UCB Locabail immobilier, société financière, Paris 16ème, 5 avenue Kléber  
*Nouvelle adresse :*  
UCB Locabail immobilier, société financière, Puteaux, Hauts-de-Seine, 46/52 rue Arago

## 2. Modifications apportées à la liste des établissements de l'Espace Economique Européen exerçant en France en libre établissement ou en libre prestations de services

### 2.1 Notifications d'ouverture

- 72740 35 Finance Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Cambridge, Royaume-Uni, 8 Wellington Court Cambridgeshire, CB1 1HZL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72755 Aaron Towny mortgages limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Kettering, Royaume-Uni, 6 Market Place - Northamptonshire - NN16 0ALL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72707 Affluent financial planning Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Paisley, Royaume-Uni, St James Business Centre, Linwood Road, Renfrewshire PA3 3ATL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72731 Allied Luptons Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Hollingbourne, Royaume-Uni, 1XG Heath, Ashford Road, Maidstone, Kent, ME17 1XGL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72753 Alternative advisors LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 38 Dover Street - W1S 4NLL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72749 Amber fondsmaeglerselskab A/S, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Hellerup, Danemark, Strandvejen 163 2900L  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  
- 72728 Andrew McIlraith life and pensions Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Banchory, Royaume-Uni, Kerloch, Watson Street, Kindcardineshire, AB31 5TRL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72737 Baggette and company financial management LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Poole, Royaume-Uni, Jolliffe House, 32 West Street, Dorset BH15 1LAL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement

- 72708 Barratt & Cooke limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Norwich, Royaume-Uni, 5 Opie Street Norwich NR1 3DWL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Négociation pour compte propre
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  
- 72709 Bradesco securities UK limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, Argyll No1 Cornhill, EC3V 3NDL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72705 Budapest credit and development bank public company limited by shares, établissement de crédit de l'EEE - LPS, Budapest, Hongrie, Vaci ut 188 H-1138L  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur les instruments du marché monétaire
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur marchés des changes
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur instruments financiers à terme-options
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur devises ou taux d'intérêts
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur valeurs mobilières
  
- 72736 CACEIS bank Deutschland GmbH, établissement de crédit de l'EEE - LPS, Munich, Allemagne, Lilienthalallee 34-36 80939L  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur les instruments du marché monétaire
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur marchés des changes
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur instruments financiers à terme-options
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur devises ou taux d'intérêts
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur valeurs mobilières
  - Participation aux émissions de titres
  
- 72754 Catalyst corporate finance LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Birmingham, Royaume-Uni, 9th Floor - Bank House - 8 Cherry Street - B2 5ALL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72710 CB Richard Ellis Investors SARL, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Luxembourg, Luxembourg, 35 boulevard Prince Henri L-1724L  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Conseil en investissement
  
- 72734 Climate change capital limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 3 More London Riverside SE1 2AQL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  - Prise ferme / Placement avec engagement ferme
  - Placement d'instruments financiers sans engagement ferme
  
- 72719 CSC24Seven.com Ltd, établissement de crédit de l'EEE - LPS, Larnaka, Chypre, 23 Zachariades Court - 15 Nicodemou Mylona Street - 6010

- 71964 Danske Bank A/S, établissement de crédit de l'EEE - LPS, Copenhague, Danemark, Holmens Kanal 2-12 DK-1092L  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur les instruments du marché monétaire
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur marchés des changes
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur instruments financiers à terme-options
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur devises ou taux d'intérêts
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur valeurs mobilières
  - Participation aux émissions de titres
  - Gestion ou conseil en gestion de patrimoine
  
- 72768 Dawnay day Lockhart Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 15 Grosvenor Gardens - SW1W 0BDL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Conseil en investissement
  
- 72738 Eddington capital management limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, Cayzer House, 30 Buckingham Gate, SW1E 6NNL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Gestion de portefeuille
  
- 72729 Emerging economies research LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, Venture House 27-29 Glasshouse Street, W1B 5DFL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72730 EMG corporate finance limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 25 Hill Street, W1J 5LWL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Conseil en investissement
  
- 72739 Encompass financial management Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Eastleigh, Royaume-Uni, Second Floor, 113 Winchester Road Chandler's Ford, Hampshire SO53 2GHL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72774 Epivest AG, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Balzers, Liechtenstein, Landstrasse 14, FL-9496L  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  
- 72732 European finance house Ltd, établissement de crédit de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, Fourth Floor Berkeley Square House Berkeley Square W1J 6BYL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur les instruments du marché monétaire
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur marchés des changes
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur instruments financiers à terme-options
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur devises ou taux d'intérêts
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur valeurs mobilières
  - Participation aux émissions de titres

- Gestion ou conseil en gestion de patrimoine
- 72756 Fiducia wealth management limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Dedham, Royaume-Uni, Dedham Hall Business Centre , Brook Street, Colchester - EssexL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
- 72769 Financial relationship LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 70 St Mary Axe - EC3A 88DL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
- 72721 Fix city Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 160 Queen Victoria Street - EC4V 4BFL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
- 72783 Fleming financial Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Plymouth, Royaume-Uni, Cobourg House, Mayflower Street - Devon PL1 1LGL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
- 72711 FPM Frankfurt performance management AG, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Francfort, Allemagne, Freiherr-vom-Stein-Strasse 11, D-60323L  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Conseil en investissement
- 72724 GBR financial services GmbH, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Vienne, Autriche, Boersegrasse 12 - A-1010L  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
- 18543 GE asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE - succursale et LPS, Londres, Royaume-Uni, 6 Agar Street - WC2N 4HRL  
*LPS habilitée aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  - Placement d'instruments financiers sans engagement ferme*Succursale habilitée aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  - Placement d'instruments financiers sans engagement ferme
- 72706 Goldman Sachs bank (Europe) Plc, établissement de crédit de l'EEE - LPS, Dublin, Irlande, Hardwicke House Upper Hatch Street, 2L  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur les instruments du marché monétaire
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur marchés des changes
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur instruments financiers à terme-options
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur devises ou taux d'intérêts
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur valeurs mobilières
  - Participation aux émissions de titres
  - Gestion ou conseil en gestion de patrimoine

- 72757 Goodman operator (uk) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 10 Old Burlington Street - W1S 3AGL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  
- 72758 Gore Browne investment management LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Salisbury, Royaume-Uni, Chequers Court - 39 Brown Street - Wiltshire - SP1 2ASL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  
- 72770 Grove investment services limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 79 Bessborough Place - SW1V 3SEL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  
- 72775 GYR Consulting LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Chislehurst, Royaume-Uni, Chislehurst Business Centre - 1 Bromley Lane - Kent - BR7 6LHL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72759 Halbis capital management (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 78 St. James's Street - SW1A 1EJL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  
- 72741 Heritage capital UK Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 38 Berkeley Square - W1J 5AEL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72752 HSBC bank Malta plc, établissement de crédit de l'EEE - LPS, La Vallette, Malte, 233, Republic StreetL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur les instruments du marché monétaire
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur valeurs mobilières
  - Gestion ou conseil en gestion de patrimoine
  
- 72760 HSBC Global asset management (Deutschland) GmbH, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Dusseldorf, Allemagne, Koenigsallee 21/23 - 40212L  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  
- 72776 Industry funds management (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, Level 10, Leaf C, Tower 42, 25 Old Broad Street - EC2N 1HQL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement

- 16018 Kaupthing bank hf, établissement de crédit de l'EEE - succursale et LPS, Reykjavik, Islande, Borgartuni 19 - IS 105
  
- 72714 KMD financial management Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Bishop's Stortford, Royaume-Uni, 22 The Causeway, Hertfordshire - CM23 2EJL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72771 Liongate capital management llp, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 4th Floor, 103 Mount Street - W1K 2JTL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Conseil en investissement
  
- 72751 Lloyds TSB bank (Gibraltar) limited, établissement de crédit de l'EEE - LPS, Gibraltar, Gibraltar, 323 Main StreetL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur marchés des changes
  - Gestion ou conseil en gestion de patrimoine
  
- 19343 Louis capital markets UK LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - succursale et LPS, Londres, Royaume-Uni, 4th Floor - 130 Wood Street - EC2V 6DLL  
*LPS habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients*Succursale habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Conseil en investissement
  
- 72722 Lovewell Blake financial planning Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Norwich, Royaume-Uni, 102 Prince of Wales Road - Norfolk - NR1 1NYL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72733 Marfin popular bank public co Ltd, établissement de crédit de l'EEE - LPS, Nicosie, Chypre, Laiki Building 154 Limassol avenue, CY-2025L  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur les instruments du marché monétaire
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur marchés des changes
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur instruments financiers à terme-options
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur devises ou taux d'intérêts
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur valeurs mobilières
  - Participation aux émissions de titres
  - Gestion ou conseil en gestion de patrimoine
  
- 72784 Mazuma capital UK limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 22 Soho Square - W1D 4NSL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72712 MBNA Europe bank limited, établissement de crédit de l'EEE - LPS, Chester, Royaume-Uni, Stansfield House, Chester Business Park, Wrexham Road-Cheshire CH4 9FB
  
- 72742 McCrea financial services limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Glasgow, Royaume-Uni, Turnberry House - 175 West George Street - G2 2LBL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement

- 72735 Mirae asset global investment management (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 19th Floor - 40 Bank Street - Canary Wharf - E14 5DSL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  
- 72762 MMR Financial planning (Midlands) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Kingswinford, Royaume-Uni, 446-452 High Street - West Midlands - DY6 8AWL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72763 Molineaux investment services LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Beccles, Royaume-Uni, 4 Upper Grange Road - Suffolk - NR34 9NUL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72713 Moore Services limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 85 Tottenham Court Road, W1T 4TQL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72715 Neptune Investment management limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 1 Hammersmith Grove, W6 0NBL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  
- 72720 Newfinance capital LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 3rd Floor 20 North Audley Street, W1K 6WEL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72745 Palatium investment management limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, Broadgate West, 1 Snowden Street, EC2A 2DQL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  - Placement d'instruments financiers sans engagement ferme
  
- 72764 Parish capital advisors Europe LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 11 St. James's Place - SW1A 1NPL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  - Placement d'instruments financiers sans engagement ferme
  
- 72716 Pathway capital management (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 15 Bedford Street 4th Floor, WC2E 9HEL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement

- 72743 Paysafecard.com limited, établissement de crédit de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, International House, 1 Yarmouth Close - W1J 7BU
- 72726 Petrus financial services Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Reading, Royaume-Uni, 1st Floor, The Annex, Hurst Grove, Sandford Lane, Hurst, Berkshire RG10 0SQL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
- 19243 Pricoa capital group limited, entreprise d'investissement de l'EEE - succursale et LPS, Londres, Royaume-Uni, 47 King William Street - EC4N 9JDL  
*LPS habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  - Prise ferme / Placement avec engagement ferme
  - Placement d'instruments financiers sans engagement ferme*Succursale habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  - Prise ferme / Placement avec engagement ferme
- 72746 Quotient funds LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 88 Bramfield Road SW11 6PYL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
- 72747 RCG gain limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 5 St Helen's place, Bishopsgate, EC3A 6AUL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
- 72778 Rocheberie consulting limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Bilton, Royaume-Uni, 8 Main Street - Rugby - Warwickshire - CV22 7NBL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
- 72723 Santander infrastructure capital management limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 100 Ludgate Hill EC4M 7NJL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
- 72773 SG Hambros bank (Gibraltar) limited, établissement de crédit de l'EEE - LPS, Gibraltar, Gibraltar, Hambro House, 32 Line Wall Road - PO Box 375L  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur les instruments du marché monétaire
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur marchés des changes
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur instruments financiers à terme-options
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur devises ou taux d'intérêts
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur valeurs mobilières
  - Participation aux émissions de titres
  - Gestion ou conseil en gestion de patrimoine

- 72744 Simmons & company international capital markets limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, Sackville House, 40 Piccadilly, W1J 0DRL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Prise ferme / Placement avec engagement ferme
  
- 72781 Sinopia asset management (UK) limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 78 St. James's Street - SW1A 1EJL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  
- 19443 Skandia invest SA, entreprise d'investissement de l'EEE (succursale), Luxembourg, Luxembourg, 5 rue Jean Monnet - L-2180S  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
  
- 72779 Specialist mortgage company Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Heathrow, Royaume-Uni, Capital Place - 120 Bath Road - Middlesex - UB3 5ANL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Conseil en investissement
  
- 72725 Stephanie Amber Croft, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Bideford, Royaume-Uni, Merchant House - 7 Brideland Street - Devon - EX39 2PZL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72767 Svenska handelsbanken SA, établissement de crédit de l'EEE - LPS, Luxembourg, Luxembourg, 146 boulevard Pétrusse - L-2330L  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur les instruments du marché monétaire
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur marchés des changes
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur instruments financiers à terme-options
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur devises ou taux d'intérêts
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur valeurs mobilières
  - Participation aux émissions de titres
  - Gestion ou conseil en gestion de patrimoine
  
- 72772 SVG Advisers limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 111 Strand - WC2R 0AGL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  
- 72780 T R S Independent financial advisors, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Brynmawr, Royaume-Uni, 19 Bailey Street - Ebbw Vale - Gwent - NP23 4ANL  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  
- 72765 Thalmann & Verling trust reg, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Triesen, Liechtenstein, Landstrasse 310 - FL-9495L  
*habilité aux services d'investissement :*

  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement

- 72717 Transact network limited, établissement de crédit de l'EEE - LPS, Gibraltar, Gibraltar, Suite 11, Victoria House, 26 Main Street
- 72748 Turquoise services limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 23 Austin Friars - EC2N 2QPL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exploitation d'un système multilatéral de négociation (MTF)
- 72718 TVG LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, Albany House - 324-326 Regent Street - W1 3BLL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
  - Placement d'instruments financiers sans engagement ferme
- 72782 Verdispar securities AS, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Oslo, Norvège, P.O.Box 1674 Vikal  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Négociation pour compte propre
  - Conseil en investissement
  - Prise ferme / Placement avec engagement ferme
  - Placement d'instruments financiers sans engagement ferme
- 72750 VSA Capital limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 14 Austin Friars - EC2N 2HEL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement
- 72727 Whitebridge capital partners LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Londres, Royaume-Uni, 33 St. James's Street - SW1Y 4JSL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Gestion de portefeuille
  - Conseil en investissement
- 72766 Yorkshire investment consultants Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS, Pontefract, Royaume-Uni, Ropergate House - 43 Ropergate - West Yorkshire - WF8 1JYL  
*habilité aux services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.
  - Conseil en investissement

## 2.2 Notifications de fermeture

- 71198 BGC brokers limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
Date: 20 juin 2008
- 72345 Brian White, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
Date: 01 mai 2008
- 15923 Capitalia Luxembourg SA, établissement de crédit de l'EEE - LPS  
Date: 01 juillet 2008
- 71962 FirePay UK Ltd, établissement de crédit de l'EEE - LPS

- 70037 Date: 02 juin 2008  
Frost capital Europe limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
Date: 11 juillet 2008
- 14858 Hypo public finance bank, établissement de crédit de l'EEE - LPS  
Date: 31 mars 2008
- 71639 Kaupthing banki h.f., établissement de crédit de l'EEE - LPS  
Date: 01 juillet 2008
- 72085 LiquidityHub limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
Date: 28 mai 2008
- 71544 Louis capital markets UK LLP, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
Date: 09 juillet 2008
- 72050 Paramount bio llp, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
Date: 04 juin 2008
- 72049 Pricoa capital group limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
Date: 01 juillet 2008
- 70792 Van der Moolen obligaties B.V., entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
Date: 01 janvier 2008
- 71806 Zest advice BV, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
Date: 26 juin 2008

## 2.3 Autres modifications

### ▪ Modification de la dénomination sociale

- 71493 ABN Amro asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Nouvelle dénomination :*  
Fortis investment management UK limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS
- 70979 Binck securities BV, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Nouvelle dénomination :*  
Accion NV, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS
- 70951 Brown & Lampe wertpapier vermittlungs GmbH, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Nouvelle dénomination :*  
Winvestors financial advisors GesmbH, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS
- 70785 Fidelity pensions management, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Nouvelle dénomination :*  
FIL Pensions management, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS
- 72255 Kingsbridge asset management Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Nouvelle dénomination :*  
Formation asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS
- 15628 Micos banca, établissement de crédit de l'EEE (succursale)  
*Nouvelle dénomination :*  
CheBanca! SpA - Micos, établissement de crédit de l'EEE (succursale)

- 72390 Scott, Lang & Company Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Nouvelle dénomination :*  
Avidus Scott Lang & Co limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS
- 70080 The bank of New York Europe limited, établissement de crédit de l'EEE - LPS  
*Nouvelle dénomination :*  
The bank of New York Mellon (international) limited, établissement de crédit de l'EEE - LPS
- **Modification des services d'investissement**
- 72029 Alpari (UK) Ltd, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Extension des services d'investissement :*
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Négociation pour compte propre
  - Conseil en investissement
- 72578 Atel derivatives sarl, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Extension des services d'investissement :*
  - Conseil en investissement
- 71610 Caja de ahorros y pensiones de Barcelona (la Caixa), établissement de crédit de l'EEE - LPS  
*Extension des services d'investissement :*
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur les instruments du marché monétaire
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur marchés des changes
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur instruments financiers à terme-options
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur devises ou taux d'intérêts
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur valeurs mobilières
- 14523 Crédit agricole Luxembourg, établissement de crédit de l'EEE - LPS  
*Extension des services d'investissement :*
  - Participation aux émissions de titres
- 71428 Crédit suisse (Gibraltar) limited, établissement de crédit de l'EEE - LPS  
*Extension des services d'investissement :*
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur les instruments du marché monétaire
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur marchés des changes
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur instruments financiers à terme-options
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur devises ou taux d'intérêts
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur valeurs mobilières
  - Participation aux émissions de titres
- 71904 DTZ investment management limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Extension des services d'investissement :*
  - Placement d'instruments financiers sans engagement ferme
- 71095 Eureffect asset management BV, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Suppression des services d'investissement :*
  - Négociation pour compte propre

- 71066 Gestion N.V., entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Suppression des services d'investissement :*
  - Négociation pour compte propre
  - Conseil en investissement
  
- 72245 Investec asset management limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Extension des services d'investissement :*
  - Placement d'instruments financiers sans engagement ferme
  
- 71188 Liquidnet Europe limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Extension des services d'investissement :*
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Exploitation d'un système multilatéral de négociation (MTF)
  
- 70697 Paloma securities London limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Extension des services d'investissement :*
  - Négociation pour compte propre
  
- 71141 Schretlen & Co N.V., établissement de crédit de l'EEE - LPS  
*Suppression des services d'investissement :*
  - Transactions pour compte propre ou pour compte de la clientèle sur marchés des changes
  - Participation aux émissions de titres
  - Gestion ou conseil en gestion de patrimoine
  
- 70788 Thomas Weisel partners international limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Extension des services d'investissement :*
  - Exécution d'ordres au nom de clients
  - Négociation pour compte propre
  - Prise ferme / Placement avec engagement ferme*Suppression des services d'investissement :*
  - Gestion de portefeuille
  
- 71408 Voltrex limited, entreprise d'investissement de l'EEE - LPS  
*Extension des services d'investissement :*
  - Réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs IF.

▪ **Modification du siège social**

Néant

## Textes officiels de la Commission bancaire

### Liste des compagnies financières au 30 septembre 2008

En application des articles L. 517-1 et L. 613-32 du *Code monétaire et financier* et de l'article 3.4 du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n° 2000-03, la Commission bancaire établit et met à jour la liste des compagnies financières dont elle exerce la surveillance sur une base consolidée.

Compagnie financière	Établissements de crédit ou entreprises d'investissement contrôlés
Agharti	Européenne de Gestion Privée
Agricéreales	Unigrains Agrifigest Alma
Attijariwafa Euro Finances	Attijariwafa Bank Europe
Bakia	Banque Michel Inchauspé – BAMI
BCG France Holdings (2 <sup>e</sup> du nom)	ETC – Pollack Aurel Aurel Money Market
BP Holding	Arfinco
Crédit Agricole Caisse d'Épargne Investor Services – CACEIS	Crédit Agricole Investor Services Bank Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust
CIT France SA (ex Citicapital SA, ex Associates Commercial Corporation Locavia SA)	CIT France SAS (ex Citicapital SAS, ex ACC Locavia SAS)
Claresco Participations	Claresco Bourse Claresco Finance
Cofidis Participations	Cofidis Société de crédit à la consommation Camif C2C
Cofidom	Financière du forum
Cofigest-Compagnie financière de gestion	Cofilit
Compagnie Financière de Finindus	Banque Gallière
Compagnie Financière Lazard Frères	Lazard Frères Banque
Compagnie Financière Martin-Maurel	Banque Martin-Maurel
Compagnie Financière Saint-Honoré	La Compagnie Financière Edmond de Rothschild banque Edmond de Rothschild Financial Services Banque de Gestion Edmond de Rothschild
Crédit Immobilier de France Développement	Banque Patrimoine et Immobilier Caisse Centrale crédit immobilier de France-3CIF CIF Euromortgage CIF Ile de France Crédit immobilier France Bretagne Atlantique Crédit immobilier de France Sud Financière crédit immobilier Picardie-Champ-Ardenne Financière immobilier Sud Atlantique Financière régionale crédit immobilier Bretagne Financière régionale crédit immobilier Nord/Pas de Calais Crédit immobilier de France Est CIF- Sud Rhône Alpes Auvergne Financière régionale pour l'habitat Bourgogne-F.C.-Allier Crédit immobilier France midi Pyrénées Fin Reg Crédit immobilier France Centre Ouest Crédit Immobilier de France Ouest Crédit Immobilier de France Méditerranée Société Financière Pour l'Accession à la Propriété (SOFIAP)
De Lage Landen France	De Lage Landen Leasing SA AGCO FINANCE SNC

<b>Compagnie financière</b>	<b>Établissements de crédit ou entreprises d'investissement contrôlés</b>
Dexia Securities France Holding	Dexia Securities France
Dubus Management SA	Dubus SA
Enyo SA	Banque Saint Olive
European Middle East Investment Corporation	Banque de l'Europe Méridionale – BEMO
Euronext NV	Euronext Paris SA
Financière AGF	AGF Private Banking Banque AGF
Financière Fideuram (2 <sup>e</sup> du nom)	Banque Privée Fideuram
Financière Hottinguer	Sofibus
Financière H & Associés	H & Associés
General Electric Capital SAS	GE Money Bank Caisse de mutualisation des financements – CAMUFI Société martiniquaise de financement – SOMAFI Société guadeloupéenne de financement – SOGUAFI Société de financement réunionnaise – SOREFI GE Financement Pacifique SAS REUNIBAIL GE Capital Équipement Finance GE FACTOFRANCE FACTOBAIL COFACREDIT GE Capital Financements Immobiliers GE Commercial Distribution Finance SA GE Corporate Finance Bank
Goirand SA	Financière d'Uzès
Holding Cholet Dupont	Cholet Dupont
Invest Securities Corporate SARL	Invest Securities SA
JB Honoré SARL	JB Drax Honoré
LCH.CLEARNET Group LTD	LCH-Clearnet SA LCH-Clearnet Ltd
MAB Finances	Affine
Merril Lynch France SAS	Merril Lynch Capital Markets France Merril Lynch Pierce Fenner & Smith SAS
MFP Participations	Banque Française
OMS Finance	Eurasia Finance
OSEO	OSEO Financement OSEO Bretagne OSEO Garantie OSEO Garantie Regions
Otcex	HPC Vanilla technology
Raymond James European Securities	Raymond James International Raymond James Euro Equities
Richelieu Finance Gestion Privée	Richelieu Finance
Rothschild Concordia SAS	Rothschild et Compagnie Banque Rothschild Continuation Holding AG
Sérénité Investissements SARL	Alcis
Société d'Études et de Gestion Financière Meeschaert	Financière Meeschaert Meeschaert Asset Management
Société Européenne de Placements et de Gestion - SEPG	Conseil de Gestion Financière (COGEFI)
UBS Holding (France) S.A.	UBS (France) SA UBS Securities France

<b>Compagnie financière</b>	<b>Établissements de crédit ou entreprises d'investissement contrôlés</b>
Verner Investissements	Exane Exane Finance Exane Options Exane Derivatives
Viel et Compagnie Finance	Tradition Securities and Futures TSAF OTC Arpège Finances Bourse Direct

## Conventions bilatérales signées avec des autorités étrangères

### Accord de coopération entre la Commission bancaire et Dubai Financial Services Authority

#### Préambule

1. Considérant que certaines banques et autres établissements financiers implantés au Centre financier international de Dubaï (*Dubai International Financial Centre*, DIFC) et en France réalisent des opérations dans le ressort des deux États, la *Commission Bancaire* (ci-après la « CB ») et *Dubai Financial Services Authority* (ci-après la « DFSA ») consentent aux dispositions du présent accord afin d'établir un cadre d'entente relatif à la collecte et l'échange d'informations, afin d'assurer un contrôle bancaire efficace et de promouvoir un fonctionnement sûr et solide des banques et autres établissements financiers dans leur ressort respectif.
2. Le Comité de Bâle relatif à la surveillance bancaire a publié des Principes Fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace (ci-après les « Principes Fondamentaux »)<sup>1</sup>.
3. L'objectif général du présent accord est de renforcer les systèmes financiers du ressort de chaque Autorité conformément aux Principes Fondamentaux susvisés, contribuant ainsi au maintien de la stabilité financière et de la confiance dans les systèmes financiers nationaux et étrangers, et à la réduction des risques de perte pour les déposants et les créanciers.

#### Article I – Législation et autorités compétentes

1. La loi française applicable aux fins du présent accord est le *Code monétaire et financier*, notamment les articles L. 632-7 et L. 632-13. Les dispositions relatives aux modalités du secret professionnel sont définies à l'article L. 613-20 du *Code monétaire et financier*.
2. La législation du DIFC applicable aux fins du présent accord est la Loi de régulation N° 1 de 2004 du DIFC. Les dispositions relatives aux modalités du secret professionnel sont prévues aux articles 38 et 39 de la Loi de régulation.
3. La CB est chargée de la surveillance des établissements de crédit, des entreprises d'investissement (autres que les sociétés de gestion de portefeuille), des membres des marchés réglementés, des adhérents aux maisons de compensation et certains autres établissements financiers qui sont du ressort de la République Française (ci-après la « France »), y compris les territoires français d'outre-mer.
4. La DFSA est l'autorité indépendante de régulation des services financiers et du marché du DIFC. La DFSA est chargée d'appliquer la Loi de régulation N° 1 de 2004 du DIFC, qui lui confère l'agrément, l'immatriculation, la reconnaissance et la supervision des prestataires de services financiers, des produits et services financiers relatifs aux opérations bancaires, sur titres et dérivés, à la finance islamique, aux organismes de placement collectif, à la gestion d'actifs, aux services des sociétés d'investissement et d'assurance et réassurance.

---

<sup>1</sup> <http://www.bis.org/publ/bcb129fre.pdf>

## Article II – Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent au présent accord :

1. « Autorité » désigne la CB ou la DFSA.
2. « Succursale » désigne l'unité organisationnelle d'un établissement assujetti dont le siège social est situé dans l'un des deux États et qui a reçu un agrément ou une autorisation pour effectuer des opérations transfrontières.
3. « Établissement transfrontière » désigne une succursale ou une filiale d'un établissement assujetti implantée dans un pays, agréé dans l'autre pays.
4. « Autorité d'origine » désigne l'Autorité située en France ou au DIFC, responsable de la surveillance sur base consolidée d'un établissement assujetti.
5. « Autorité d'accueil » désigne l'Autorité située dans l'autre pays, dans lequel l'établissement assujetti implanté dans l'autre pays dispose d'une succursale ou d'une filiale.
6. « Participation qualifiée » désigne le fait de détenir dans une entreprise, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote ou toute autre possibilité d'exercer une influence notable sur la gestion de cette entreprise.
7. « Filiale » désigne un établissement assujetti situé dans l'un des deux États et qui est contrôlé (au sens du droit applicable) par un autre établissement assujetti implanté dans l'autre État.
8. « Établissement assujetti » désigne tout établissement soumis au contrôle de la CB en application du *Code monétaire et financier* ainsi que tout établissement soumis au contrôle de la DFSA en application de la Loi de régulation.

## Article III – Échange d'information pour le contrôle prudentiel

1. La CB et la DFSA reconnaissent qu'une coopération plus étroite durant le processus d'autorisation d'un établissement transfrontière, de même qu'un échange d'informations par la suite dans la supervision des activités courantes transfrontières, représenteraient un avantage réciproque pour les deux Autorités pour une surveillance consolidée efficace des établissements assujettis.
2. Toute demande d'information en application du présent Article est formulée par écrit (courrier, courrier électronique, télécopie...). Toute demande mentionne les éléments suivants :
  - (a) l'information recherchée par l'Autorité requérante ;
  - (b) une description détaillée de l'objet de la demande et des fins auxquelles l'information est recherchée ;
  - (c) le délai de réponse souhaité et, le cas échéant, le caractère urgent de la réponse.

L'Autorité qui reçoit une demande en accuse réception immédiatement par courrier et, si c'est possible, précise le délai indispensable pour obtenir une réponse écrite.

### *Échange d'informations durant le processus d'autorisation d'un établissement transfrontière*

3. Durant le processus d'autorisation d'un établissement transfrontière et sans préjudice des compétences du *Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement*, les Autorités s'accordent pour procéder de la façon suivante :
  - (a) l'Autorité d'accueil informe l'Autorité d'origine de la réception de toutes les demandes de délivrance d'autorisation et sollicite son avis avant d'accorder l'agrément ;

- (b) l'Autorité d'origine indique à l'Autorité d'accueil si l'établissement assujetti qui a soumis la demande doit également obtenir son approbation pour l'exercice de ses activités ;
- (c) à titre de réponse à la demande de l'Autorité d'accueil, l'Autorité d'origine lui fournira toute information relative à l'établissement assujetti concernant le respect de la législation qui lui est applicable et toute information, en accord avec sa législation, relative à la capacité, l'intégrité, la réputation ou l'expérience de futurs hauts dirigeants de l'établissement transfrontière.

#### ***Échange d'informations durant le processus d'acquisition de prise d'une participation qualifiée***

- 4. Sur demande de l'Autorité d'accueil, l'Autorité d'origine lui fournit toutes les informations appropriées sur la personne physique ou morale qui sollicite l'autorisation de prendre une participation qualifiée dans un établissement assujetti situé dans le pays d'accueil, si ces informations sont disponibles.

#### ***Échange d'informations pour les besoins de la surveillance consolidée***

- 5. Sur demande et afin de satisfaire aux exigences de la surveillance consolidée efficace d'un établissement transfrontière, les parties ont l'intention de :
  - (a) partager toute information pertinente ;
  - (b) informer l'autorité de surveillance au DIFC ou en France des sanctions administratives prononcées, de toute décision ou tout autre acte formel pris concernant un établissement transfrontière ou ses agents par l'Autorité d'accueil, ou sur un établissement assujetti par l'Autorité d'origine, si cette Autorité juge l'information importante pour l'autre Autorité ;
  - (c) répondre aux demandes d'informations sur leur système bancaire et leur régime de contrôle et s'informer mutuellement de tout changement majeur en la matière ;
  - (d) s'efforcer d'informer en temps utile et dans la mesure du possible l'autorité de surveillance du pays d'accueil de tout événement pouvant mettre en danger la stabilité des établissements transfrontières siégeant au DIFC et/ou en France.
- 6. Après la réception de la demande de l'Autorité d'origine, l'Autorité d'accueil s'efforce de fournir toutes les informations relatives aux établissements assujettis implantés au DIFC ou en France.

#### ***Lutte anti-blanchiment et lutte contre le financement du terrorisme***

- 7. Chaque Autorité fera de son mieux, en conformité avec sa législation, pour coopérer avec l'autre dans le cadre de la prévention du blanchiment d'argent et de la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi qu'en cas de soupçon d'activités bancaires illégales.

#### **Article IV – Confidentialité des informations échangées entre les Autorités et secret professionnel**

- 1. Toute information confidentielle obtenue par une Autorité dans le cadre du présent accord est à utiliser exclusivement à des fins de surveillance, conformément à la demande d'information et à la loi.
- 2. Les Autorités considèrent que toutes les informations obtenues conformément aux dispositions du présent accord doivent demeurer confidentielles, excepté aux fins énoncées au paragraphe ci-dessous. À cet effet, il est rappelé que les membres et employés des Autorités, ainsi que les autres personnes auxquelles feraient appel les Autorités pour l'exercice des contrôles, sont tenus de respecter l'obligation de confidentialité des informations obtenues dans l'exercice de leurs fonctions. Aucune stipulation du présent accord ne donne le droit à une personne, entité ou autorité d'État autre que les Autorités, d'obtenir, directement ou indirectement, quelque information que ce soit ou de mettre en question l'exécution d'une demande d'information adressée en application du présent accord.
- 3. Lorsqu'une Autorité se trouve dans une situation de levée du secret professionnel telle que définie dans les lois visées à l'article I du présent accord, où elle est juridiquement tenue de divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre du présent accord, elle coopérera pleinement avec

l'autre Autorité afin de préserver la confidentialité de l'information, dans la mesure de ce qui est permis par la législation de l'Autorité ayant reçu la requête. Elle consulte l'Autorité ayant fourni cette information, avant de la transmettre à l'entité requérante. Si l'Autorité à l'origine de l'information ne consent pas à la divulgation, l'Autorité tenue de fournir l'information confidentielle avertira l'entité requérante qu'une divulgation forcée peut affecter de manière négative la transmission, à l'avenir, d'informations confidentielles par les autorités étrangères de contrôle et elle demandera à l'entité requérante de préserver la confidentialité des informations.

4. En cas de violation des conditions énoncées au présent Accord, l'autre Autorité peut suspendre, avec effet immédiat, la mise en œuvre de la coopération prévue par le présent accord. Une telle suspension ne doit pas porter atteinte à l'obligation de confidentialité.
5. Chaque Autorité est tenue de garder confidentielles les demandes effectuées dans le cadre du présent accord, le contenu de ces demandes, et toute autre question en résultant au cours de l'application du présent accord, y compris les consultations entre les Autorités.

## **Article V – Dispositions générales**

1. Rien dans le présent accord n'affecte les compétences des Autorités en vertu de leur droit respectif ou, le cas échéant, du droit communautaire européen, ni leurs méthodes de contrôle, ni ne peut prévaloir sur, altérer ou créer, le moindre arrangement d'échange d'informations entre n'importe laquelle des Autorités et d'autres entités.

### ***Information réciproque sur les lois et réglementations***

2. Les Autorités ont échangé des documents destinés à s'informer réciproquement sur les lois (y compris, là où c'est applicable, les réglementations et procédures) régissant les établissements assujettis et les organisations bancaires dans leur ressort respectif.
3. Les Autorités déclarent qu'elles se sont informées réciproquement de toutes les lois, réglementations et procédures régissant la confidentialité des informations qui sont susceptibles d'être échangées en application du présent accord.
4. Les Autorités reconnaissent que le présent accord est conforme aux lois et réglementations en vigueur en France et au DIFC et repose sur les déclarations faites et les documents échangés entre les Autorités.

### ***Restriction à la fourniture des informations et de l'assistance***

5. Les informations sont par principe échangées dans la mesure du raisonnable et sous réserve à toutes les dispositions légales applicables, y compris les dispositions restreignant la divulgation d'informations. Les Autorités entendent que la fourniture d'informations ou l'assistance à une Autorité doivent être refusées lorsque l'exécution de la demande est de nature à porter atteinte à la souveraineté, à la sécurité, aux intérêts économiques essentiels ou à l'ordre public ou lorsque la révélation peut porter atteinte au bon déroulement d'une enquête en cours, ou lorsqu'une procédure pénale a déjà été engagée sur la base des mêmes faits et contre les mêmes personnes, ou bien lorsqu'une décision définitive relative aux sanctions est prise pour les mêmes faits. Rien dans le présent accord ne porte atteinte à cette obligation.

### ***La mise en œuvre de l'accord***

6. Le présent accord entre en vigueur à la date de signature par les Autorités.
7. Les dispositions du présent accord peuvent être amendées d'un commun accord, par écrit.
8. Le Secrétaire général de la CB et le Directeur Général de la DFSA peuvent édicter des arrangements pratiques concernant les modalités de coopération entre les Autorités.

9. Les Autorités se consulteront en cas de tout changement de leurs lois respectives ou en cas de toute autre difficulté qui pourrait rendre nécessaire d'amender ou d'interpréter le présent accord. En cas de difficulté d'application du présent accord, les parties rechercheront une interprétation commune.
10. Le présent accord restera en vigueur sans limitation de durée à compter de la date d'entrée en vigueur. Si une des Autorités venait à considérer qu'elle ne peut plus continuer à coopérer conformément aux dispositions du présent accord, elle en donnerait notification écrite à l'autre Autorité le plus tôt possible. Dans tous les cas, le devoir de confidentialité mentionné à l'Article V du présent accord ne cesse pas de produire ses effets pour toute information déjà transmise.

Le présent accord est rédigé en français et en anglais, chaque version ayant la même valeur authentique. En cas de doute quant à l'interprétation du présent accord causée par des différences entre les versions, la DFSA et la CB traiteront la question conformément aux principes et objectifs sur lesquels le présent accord est fondé.

8 août 2008

**Pour la Dubai Financial Services Authority**

**Pour la Commission bancaire**

**David KNOTT**  
Directeur Général de la  
Dubai Financial Services Authority

**Jean-Paul REDOUIN**  
Premier Sous Gouverneur de la  
Banque de France  
Président de la Commission bancaire

# Études publiées par le Secrétariat général de la Commission bancaire

## Sociétés d'affacturage Exercice 2007 : activité, résultats et risques (juillet 2008)

### **Le secteur de l'affacturage a enregistré de bonnes performances en 2007.**

- Le volume d'activité, mesuré en montant de créances traitées, a progressé à un rythme dynamique en 2007 (+ 20 %). La croissance est notamment liée à un élargissement des fonds de commerce, en direction à la fois des grandes entreprises et des très petites entreprises (TPE).
- En dépit d'une poursuite de la contraction des marges, la rentabilité globale a été confortée, le coefficient d'exploitation moyen passant de 57,8 % en 2006 à 54,6 % en 2007. La capacité de résistance du secteur face au risque d'une dégradation de la conjoncture économique s'en trouve ainsi renforcée.
- Le coût du risque, globalement stable, a absorbé un peu moins de 5 % du produit net bancaire (PNB). Le taux de créances douteuses a diminué, passant de 4,8 % à 4,4 %. Le profil de risque de la clientèle a peu évolué par rapport à 2006, 56 % des encours bruts cotés par la Banque de France finançant des adhérents notés au mieux 5+. Les assureurs-crédit anticipent cependant une remontée des défauts de paiement des entreprises au cours des prochains mois.

## Sommaire

### Note méthodologique

1. L'activité des établissements spécialisés dans l'affacturage en 2007
  - 1.1. Évolution du volume d'activité
  - 1.2. Parts de marché
  - 1.3. Évolution des encours
  - 1.4. Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité
  - 1.5. Évolution de l'offre
2. Analyse de la clientèle et des risques
  - 2.1. Typologie de la clientèle d'adhérents « fonction » de la stratégie commerciale
  - 2.2. Risques sur les adhérents
  - 2.3. Risques sur les débiteurs
  - 2.4. Évolution du stock d'impayés
  - 2.5. Créances douteuses
  - 2.6. Provisionnement
3. Les résultats des entreprises d'affacturage
  - 3.1. Des performances globales satisfaisantes
  - 3.2. Évolution des marges
  - 3.3. La rentabilité d'exploitation progresse
  - 3.4. Le coût du risque a peu évolué

## Note méthodologique

La présente étude est basée principalement sur l'analyse des états comptables et prudentiels remis sur base individuelle par les sociétés d'affacturage, extraits de la Base des agents financiers (BAFI) fin avril 2008<sup>1</sup>, ainsi que sur les réponses à un questionnaire détaillé qui a été adressé en début d'année 2008.

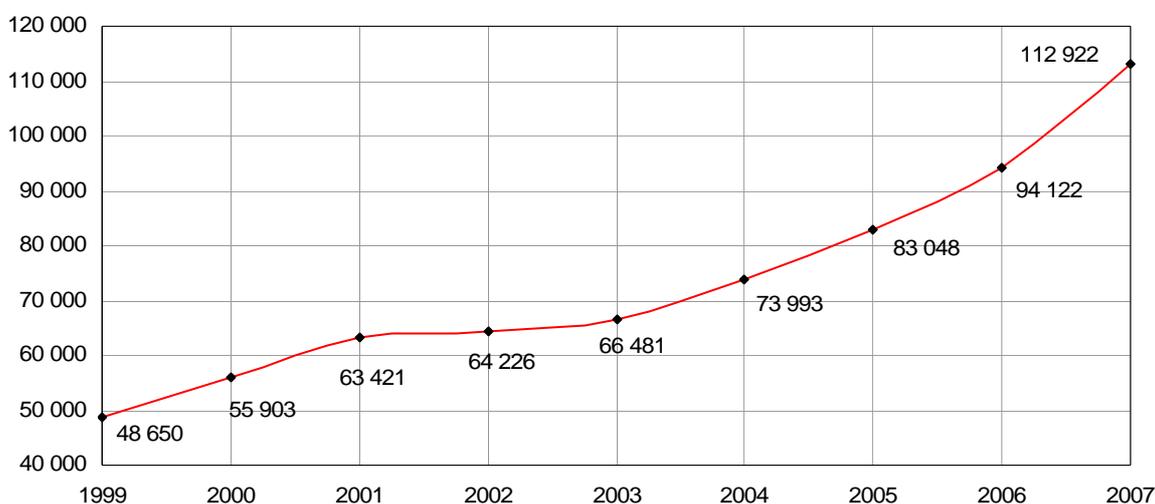
## 1 L'activité des établissements spécialisés dans l'affacturage en 2007

### 1.1 Évolution du volume d'activité

À l'instar des deux années précédentes, la croissance du marché français de l'affacturage s'est poursuivie en 2007 à un rythme dynamique. Le chiffre d'affaires, indicateur mesurant le montant des créances traitées, a en effet progressé de près de 20 % pour s'établir globalement pour les sociétés étudiées à 113 milliards d'euros contre 94 milliards<sup>2</sup> en 2006. Après un premier signe de ralentissement en fin d'année 2007 (voir infra), le volume d'affaires du premier trimestre 2008 aurait progressé à un rythme légèrement moins soutenu<sup>3</sup>.

### Évolution du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)



Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

Malgré ce ralentissement, le secteur conserve d'importantes perspectives de développement, le marché français apparaissant encore en retrait par rapport aux volumes observés au Royaume Uni<sup>4</sup>.

Les sociétés d'affacturage étudiées ont élargi leur base de clientèle, comme en témoigne l'évolution du nombre de clients<sup>5</sup> (+ 4,8 % sur un an, pour atteindre 27 000), notamment chez celles ayant démarché activement les TPE. La croissance de l'activité est également portée par la clientèle de grandes entreprises, qui trouvent dans l'affacturage une technique de déconsolidation d'une partie de leur poste clients. Par ailleurs, l'élargissement de l'offre de produits, telle que l'affacturage inversé<sup>6</sup>, ouvre l'accès à de nouveaux prospects. Enfin, plusieurs établissements étendent progressivement leur activité à l'étranger.

<sup>1</sup> Les éventuelles modifications ultérieures des états n'ont donc pas été prises en compte.

<sup>2</sup> Éléments rétroactivement recalculés sur la base de 14 facteurs

<sup>3</sup> Selon les statistiques publiées par l'Association française des Sociétés Financières (totalisant 29 établissements), le chiffre d'affaires traité a progressé de 15,3 % sur un an au premier trimestre 2008 contre 21,4 % au premier trimestre 2007.

<sup>4</sup> Nombre de sociétés d'affacturage au Royaume Uni : 107 pour 286 milliards d'euros de chiffre d'affaires (international compris) contre 50 pour 89 milliards d'euros en Allemagne, 40 pour 122 milliards d'euros en Italie, 23 pour 83 milliards d'euros en Espagne et 26 pour 121 milliards d'euros en France en 2007 (source : Factors Chain International).

<sup>5</sup> Également désignés sous les termes « adhérents » ou « vendeurs ».

<sup>6</sup> Cette formule permet à un débiteur d'apporter son fournisseur en tant que client.

## 1.2 Parts de marché

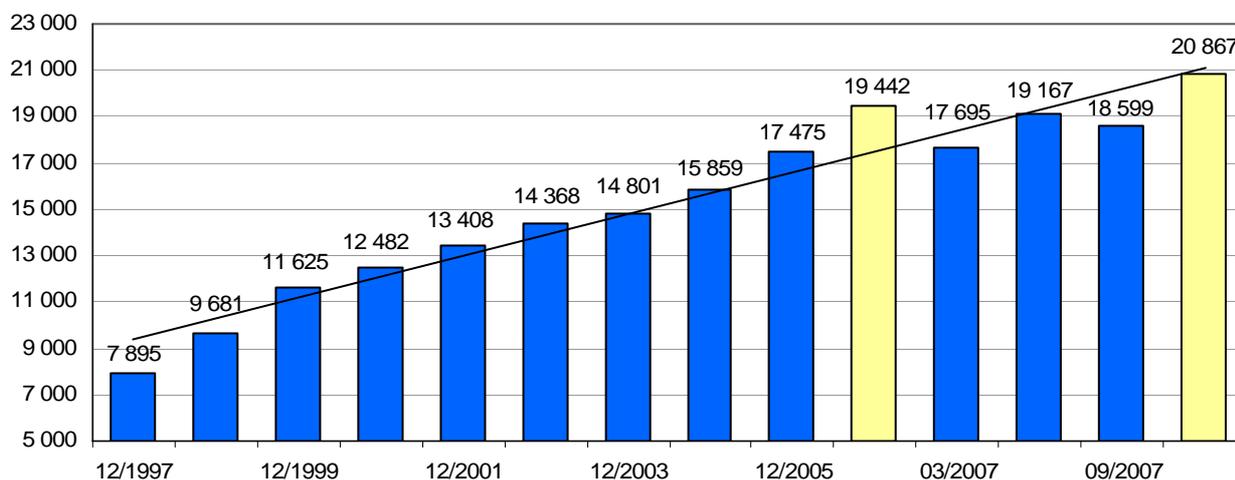
Le marché français de l'affacturage est modérément concentré. L'indice Herfindhal-Hirschmann<sup>7</sup>, calculé sur la base de la répartition des chiffres d'affaires traités, est demeuré stable en 2007 (0,15). Le marché est cependant dominé par cinq principaux acteurs, qui réalisent 79 % de l'activité globale. Les opérations de restructuration réalisées en 2007 ou probables d'ici fin 2008, ne modifient pas fondamentalement les positions des principaux acteurs.

## 1.3 Évolution des encours

La croissance de l'activité s'est traduite par une progression (+ 7,3 % sur un an) des encours comptables de créances commerciales portées par les sociétés d'affacturage, qui atteignent 20,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007 contre 19,4 milliards un an plus tôt. Un ralentissement est toutefois relevé par rapport aux taux de croissance annuels à deux chiffres observés au cours des années précédentes. En outre, l'augmentation des encours des facteurs est plus faible que celle des encours de crédit de l'ensemble des établissements<sup>8</sup>.

### Évolution de l'encours des créances acquises

(en millions d'euros)



Source : SGCB – BAFI – déclaration des établissements

Les encours sur des entreprises non-résidentes (essentiellement portés par les plus gros acteurs), ont poursuivi leur croissance pour atteindre 1,5 milliards d'euros contre 1,3 milliards à la fin 2006 soit une progression de 15 %.

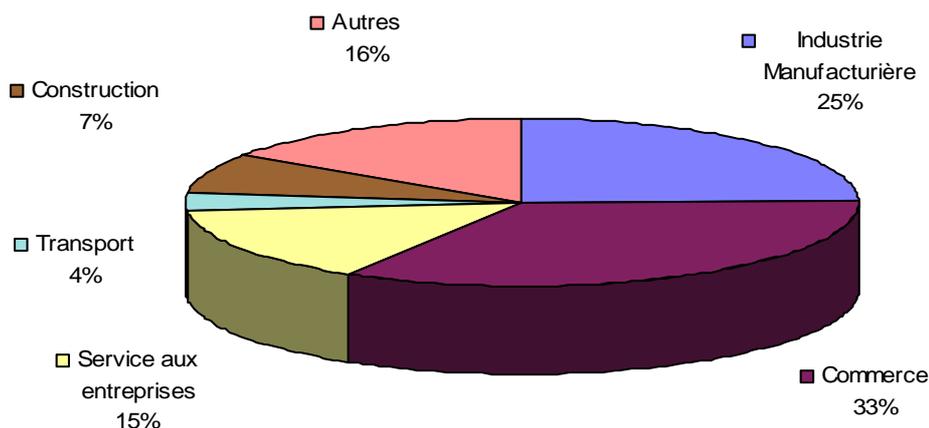
## 1.4 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Selon les réponses au questionnaire annuel, la part des acheteurs appartenant aux secteurs du commerce et à celui des services aux entreprises se sont accrues au détriment de l'industrie manufacturière. Globalement, ces trois grands secteurs représentent plus des deux tiers des créances acquises, sans changement par rapport à 2006.

<sup>7</sup> L'indice Herfindhal-Hirschmann est un indicateur de concentration. Il est égal à la somme des carrés de la part de marché de chaque acteur. Un indice égal à 1 correspondrait à un monopole. Plus l'indice tend vers zéro et plus le marché est dispersé.

<sup>8</sup> Croissance des encours : 13 % entre 2006 et 2007 (source : Banque de France – SGCB – Service des Études Bancaires : données provisoires à fin avril 2008).

### Répartition des acheteurs par secteurs économiques



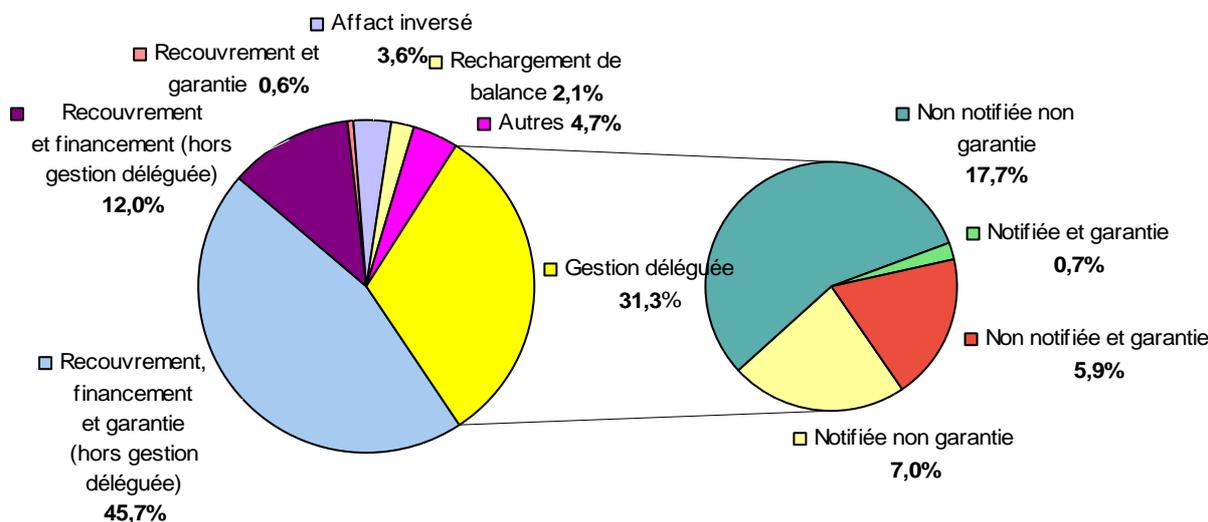
Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

### 1.5 Évolution de l'offre

#### *La part du « full factoring » tend à diminuer*

Les services offerts par les sociétés d'affacturage intègrent généralement l'octroi d'un financement à court terme couvrant une quotité du montant des factures cédées par le client, le recouvrement de ces factures, et l'octroi de garanties de bonne fin couvrant le risque d'impayé en cas de défaillance des débiteurs. La part des opérations intégrant cette offre globale s'est infléchie, passant de 55 % du chiffre d'affaires réalisé en 2006 à 46 % en 2007.

### Répartition de l'activité par types d'opérations en 2007



Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

#### *La part des opérations de gestion déléguée demeure importante*

La gestion déléguée est l'opération par laquelle le factor finance des créances sans effectuer lui-même leur recouvrement qui reste du ressort des adhérents. Ce service, bien qu'étant proposé par quasiment toutes les sociétés d'affacturage, est surtout développé par les plus grands acteurs du marché, pour lesquels il représente une part significative du chiffre d'affaires traité.

Sur l'ensemble de la population étudiée, la part de ce type d'opérations a augmenté en 2007 pour atteindre 31 % du chiffre d'affaires global contre 26 % en 2006. Cette évolution résulte cependant de la forte progression de cette activité enregistrée chez un factor.

### *Le développement de l'activité s'appuie sur la diversification de l'offre*

Les sociétés d'affacturage continuent à élargir leur offre de services afin de cibler de nouveaux segments de clientèle et de diversifier leurs sources de revenus. Parmi les produits cités, on relève en particulier :

- le financement de stocks adossé à un contrat d'affacturage ;
- la syndication de contrats, notamment dans un cadre international ;
- la signature d'accords de distribution avec des branches professionnelles ;
- les services de gestion du poste client non adossés à un financement (prise en charge des traitements administratifs depuis l'émission de la facture jusqu'à son recouvrement) ;
- l'affacturage inversé, notamment dans le cadre d'accords passés avec certains services de l'État ;
- l'acquisition de créances relatives à des subventions à recevoir que les organismes sans but lucratif détiennent sur l'État ou les collectivités publiques ;
- l'offre de produits destinés aux grandes entreprises associant affacturage et titrisation.

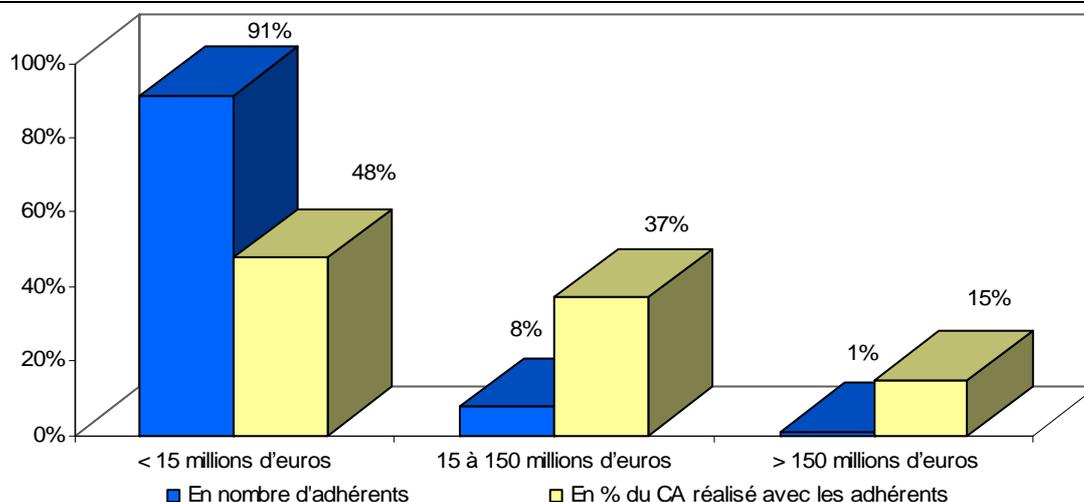
## 2 Analyse de la clientèle et des risques

### 2.1 Typologie de la clientèle d'adhérents fonction de la stratégie commerciale

En nombre, les adhérents sont très majoritairement des entreprises de taille moyenne (91 % des adhérents ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions d'euros en 2007 contre 88 % en 2006) voire des TPE (56 % des adhérents réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 millions d'euros), qui constituent pour certains établissements une cible de développement privilégiée. Le montant moyen de chiffre d'affaires affacturé par adhérent est de 4,1 millions d'euros.

En valeur, les sociétés d'affacturage étudiées réalisent la majeure partie du volume de leur activité avec des adhérents (vendeurs) dont le chiffre d'affaires est supérieur à 15 millions d'euros (52 % en 2007 contre 56 % en 2006).

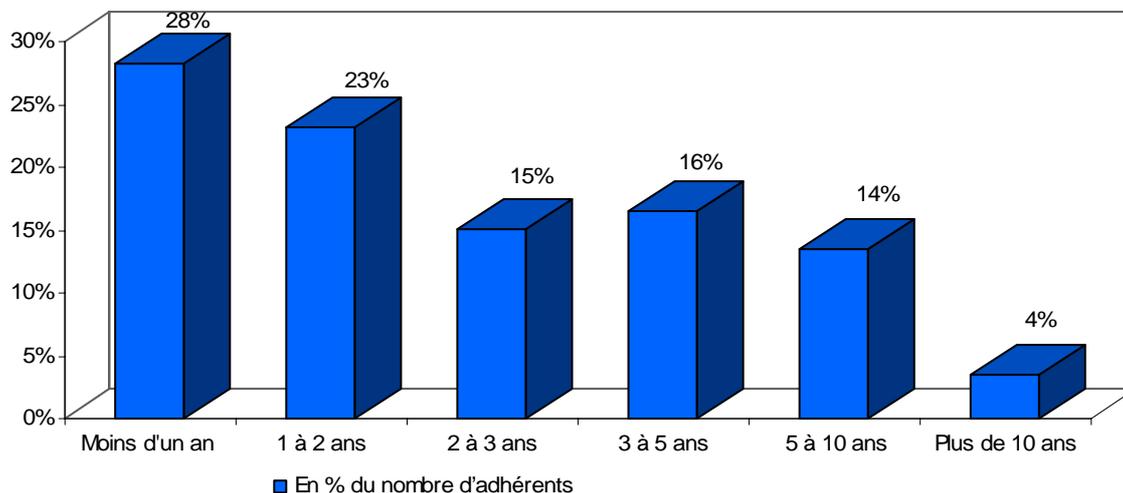
#### Répartition du chiffre d'affaires selon la taille des adhérents (vendeurs)



Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

L'activité d'affacturage présente un renouvellement relativement important de la clientèle. Les adhérents recrutés depuis moins d'un an représentent 28 % de la population totale en 2007, niveau comparable à celui de 2006. Ces nouveaux clients ont généré 18 % de l'activité. En partie en raison du fort développement de l'activité enregistrée ces dernières années par le biais du recrutement de nouveaux clients, l'ancienneté moyenne des relations d'affaires se réduit, seuls 18 % des adhérents ayant une ancienneté supérieure à 5 ans, contre 20 % en 2006 et 28 % en 2005.

#### Ancienneté des relations avec les adhérents au 31 décembre 2007



Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

Interrogés sur les motifs de résiliation des contrats d'affacturage enregistrés durant l'exercice, les établissements citent toujours en premier lieu le choix du client de renoncer à ce type de financement (disparition du besoin, cessation d'activité) et en dernières raisons le non respect des conditions contractuelles ou la dégradation de la situation financière de l'adhérent.

## 2.2 Risques sur les adhérents

### 2.2.1 Répartition sectorielle

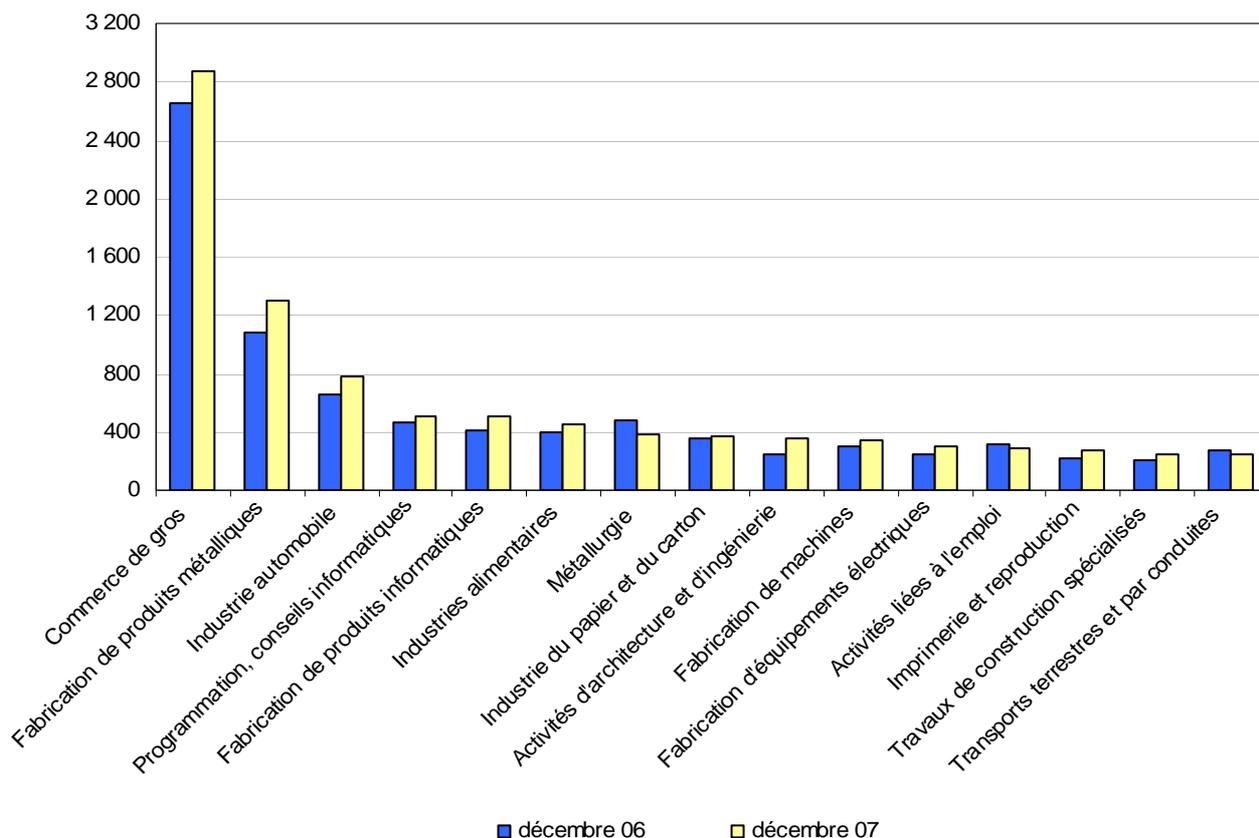
Au 31 décembre 2007, les établissements étudiés ont déclaré un total de 13 milliards d'euros d'engagements<sup>9</sup> au Service Central des Risques de la Banque de France contre 12 milliards en décembre 2006. Leur part dans le total des concours à court terme déclarés par le système bancaire ressort en légère baisse, à 4,5 % des concours à court terme accordés aux entreprises par le secteur bancaire contre 4,9 en 2006<sup>10</sup> (cf. annexe 2).

La part prépondérante du commerce de gros, de la fabrication de produits métalliques et de l'industrie automobile parmi les secteurs ayant recours à l'affacturage s'est confirmée en 2007.

<sup>9</sup> Soit un taux de représentativité de 64 % (encours déclarés par les 14 facteurs dans les états prudentiels : 20 milliards d'euros)

<sup>10</sup> Source : Banque de France – Service central des risques.

## Les 15 principaux secteurs bénéficiaires au Service central des Risques



Source : Banque de France – Service Central des Risques

Selon les données communiquées par la Direction des entreprises<sup>11</sup>, une diminution du nombre de défaillances d'entreprises a été observée au cours des dernières années. L'année 2007 marque cependant le début d'une inversion de cette tendance dans le secteur du commerce. Si une baisse globale du nombre de défaillances est toujours enregistrée dans l'industrie manufacturière, la hausse du nombre de grandes entreprises en défaut traduirait une dégradation de la situation.

### 2.2.2 Situation financière des adhérents

Les travaux menés par les établissements adoptant l'approche interne pour Bâle 2, ainsi que l'observation de l'origine du coût du risque au cours des dernières années démontrent que, si les sociétés d'affacturage bénéficient de la garantie procurée par l'acquisition de créances, les pertes subies sont le plus souvent liées à la défaillance de leur client et dans une moindre mesure à celle des débiteurs de factures. Le développement d'offres de service tels que le financement de stocks ou l'affacturage en gestion déléguée renforcent cette prééminence du « risque adhérent ».

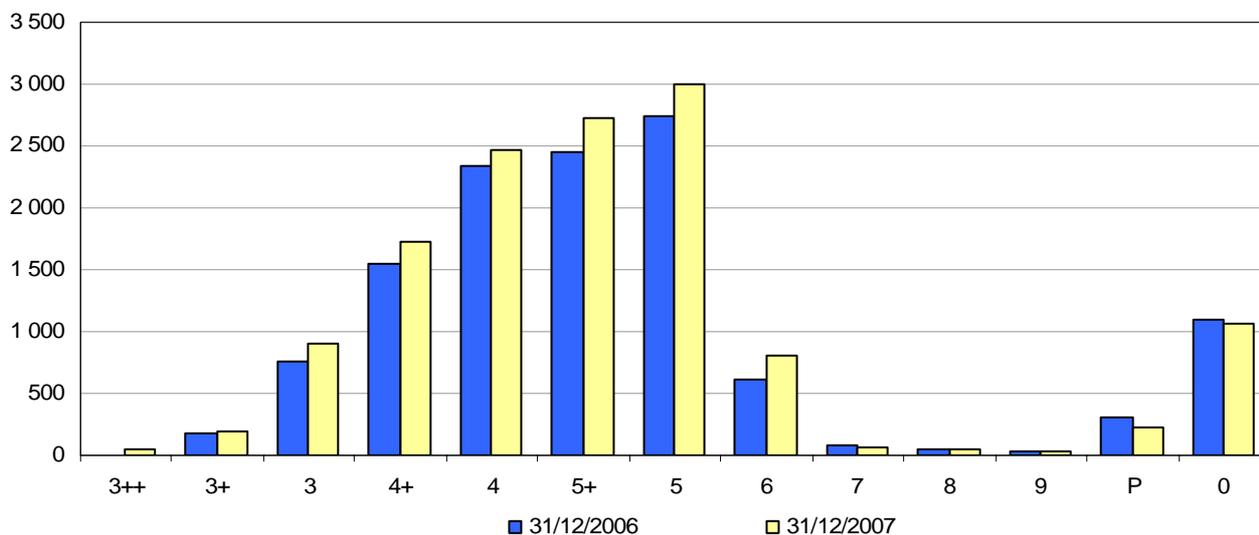
L'examen de la situation financière des adhérents est donc un indicateur pertinent pour appréhender le risque de crédit supporté par les sociétés d'affacturage. L'exposition au risque de défaut de l'adhérent se manifeste dans le cadre des contrats « avec recours » (40 % des contrats) en cas de défaut concomitant du débiteur et de l'adhérent. Plus généralement, et quel que soit le type de contrat (intégrant une garantie de crédit ou non), l'exposition au risque de défaut de l'adhérent résulte du caractère non valide total ou partiel des créances acquises (consécutif par exemple à un litige commercial, à une cession « frauduleuse » de créances fictives ou anticipées de la part de l'adhérent, ou bien à la double mobilisation d'une même créance).

<sup>11</sup> Cf. Banque de France – Observatoire des entreprises (Défaillances d'entreprises suivi et impact économique – avril 2008)

La technique de l'affacturage permet en particulier à des entreprises dont la situation financière est fragile d'avoir un accès plus aisé au financement de leur cycle d'exploitation, grâce à la garantie pour le prêteur que constitue la cession de créances. Ce profil globalement plus fragile des adhérents se reflète dans la répartition des encours déclarés au Service central des risques selon la cotation Banque de France des adhérents. La part des encours d'affacturage sur des adhérents présentant un profil risqué<sup>12</sup> se maintient à 56 % au 31 décembre 2007, sans évolution notable par rapport à fin 2006.

### Répartition par cote de crédit Banque de France des encours déclarés au Service Central des Risques

(en milliards d'euros)



Source : Banque de France –Service Central des Risques

### 2.2.3 La maîtrise des risques liés aux contrats de gestion déléguée

Ce type de financement, en particulier lorsqu'il est non notifié à l'acheteur, répond notamment aux besoins de grandes entreprises à la recherche d'une déconsolidation de leurs encours clients permettant d'améliorer la présentation de leur bilan. L'absence de maîtrise directe du processus de recouvrement fait porter des risques opérationnels et de crédit accrus au factor. L'octroi de ce type de financement suppose dès lors une sélection rigoureuse du client en fonction de sa situation financière, et un examen de la qualité de ses procédures de recouvrement, au travers d'un audit préalable et, en cours de contrat, de vérifications régulières sur place.

À cet égard, l'ASF a diffusé en 2005 des recommandations relatives à la gestion des risques de ce type d'activité. Elles sont en cours d'actualisation.

## 2.3 Risque sur les débiteurs

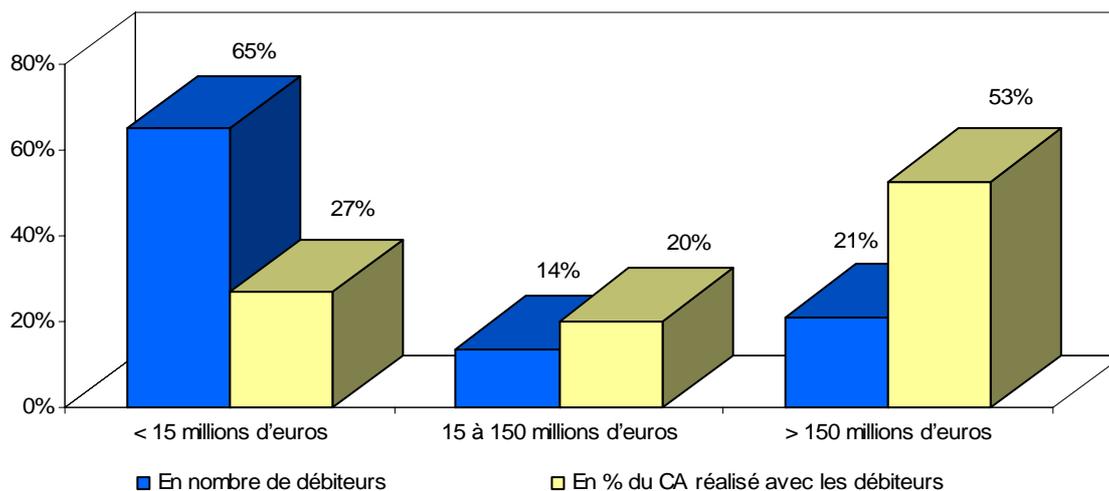
### 2.3.1 Typologie des débiteurs

Selon les réponses partielles au questionnaire annuel<sup>13</sup>, 65 % des débiteurs (acheteurs) auraient un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions d'euros contre 63 % en 2006. En montant, au contraire, les acheteurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 150 millions d'euros représenteraient 53 % des créances acquises, contre 49 % en 2006.

<sup>12</sup> Cotations 5+, 5, 6, 7, 8, 9, P, traduisant une probabilité de défaut à un an supérieure à 2 %.

<sup>13</sup> Seules 6 sociétés d'affacturage ont communiqué des statistiques relatives aux débiteurs.

### Répartition du chiffre d'affaires par rapport à la taille des débiteurs



Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

### 2.3.2 Qualité du portefeuille de créances sur les débiteurs

Dans le cadre des contrats sans recours, les sociétés d'affacturage garantissent leur client contre le risque de défaillance des acheteurs. Elles couvrent généralement à leur tour ces risques auprès de compagnies d'assurance-crédit. Cependant, compte tenu de l'existence de plafonds d'indemnisation, et du fait d'une certaine concentration des risques, notamment sur les grands donneurs d'ordre de l'industrie ou les grands distributeurs, la défaillance d'une grande entreprise pourrait avoir un impact significatif.

La relative concentration des risques est confirmée par l'examen des dix premiers acheteurs déclarés au travers du questionnaire annuel. Ceux-ci représentent globalement 17 % des encours au 31 décembre 2007.

Les principaux risques débiteurs demeurent de bonne qualité. En effet, sur la base des 10 premiers acheteurs français déclarés par chaque société d'affacturage à fin 2007, 99 % des encours portaient sur des entreprises bénéficiant d'une cote de crédit Banque de France favorable<sup>14</sup>. Sur cet échantillon, l'encours des débiteurs notés défavorablement s'élevait à 54 millions d'euros fin 2007 pour un encours noté favorablement à hauteur de 6,5 milliards d'euros.

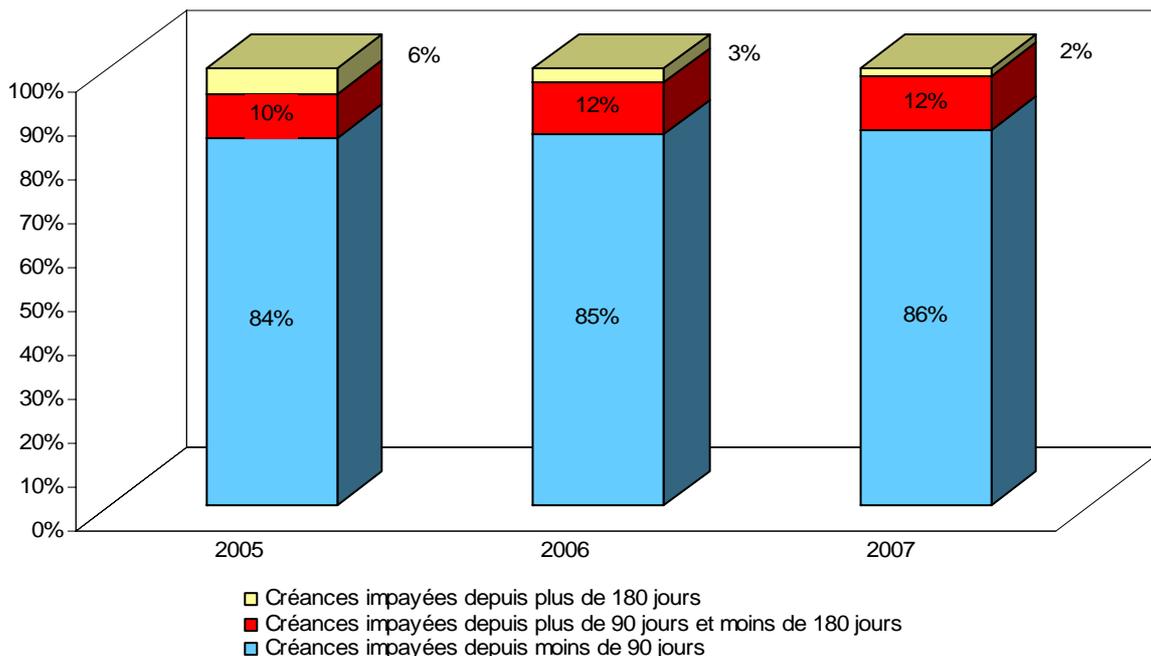
### 2.4 Évolution des encours impayés

L'encours de créances brutes restées impayées après leur échéance<sup>15</sup> après avoir augmenté très sensiblement entre fin 2005 et fin 2006 (+ 45,8 %) s'inscrit en baisse de 2,5 % à fin 2007 pour atteindre 2,9 milliards d'euros. Au 31 décembre 2007, ce stock d'impayés représente 13,4 % de l'encours d'affacturage contre 15,7 % en 2006.

<sup>14</sup> Cotations Fiben de 3++ à 4 (hors cotation 0).

<sup>15</sup> Données BAFI (état 4026).

### Stock de créances impayées à l'échéance



Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

Selon les réponses au questionnaire annuel, le stock d'impayés de plus de 90 jours continuerait à augmenter, alors qu'à l'inverse les créances impayées depuis plus de 180 jours diminueraient.

L'importance relative des impayés traduirait pour l'essentiel les retards fréquents dont font l'objet les règlements interentreprises, quelle que soit la situation financière des débiteurs. Le rapport annuel 2007 de l'observatoire des délais de paiement<sup>16</sup> souligne que les retards de paiement en matière de créances commerciales, notamment de la part de grands acheteurs dont la solidité financière n'est pas en cause, demeurent encore une pratique courante en dépit d'une législation renforcée<sup>17</sup> et de la signature d'accords interprofessionnels<sup>18</sup>. Il précise également que certains secteurs, notamment de l'industrie manufacturière, se distinguent par des délais de paiement longs (plus de 90 jours), souvent non négociables, des retards récurrents, et des cahiers des charges aux clauses parfois qualifiées d'abusives par la DGCCRF<sup>19</sup>.

### 2.5 Créances douteuses

Le taux moyen de créances douteuses brutes observé sur l'échantillon de l'étude a diminué, passant de 4,8 % au 31/12/2006 à 4,4 % au 31/12/2007, soit le niveau le plus faible observé depuis près de 10 ans. Il demeure cependant nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population des établissements de crédit (2,5 % en 2007).

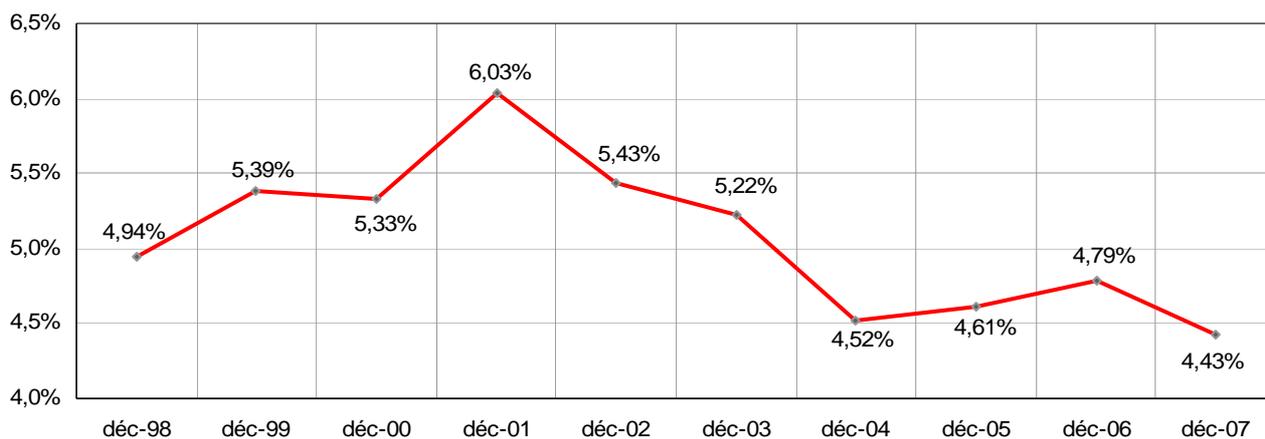
<sup>16</sup> Source : Banque de France (décembre 2007)

<sup>17</sup> Article L.141-6 du *Code de commerce*

<sup>18</sup> Par exemple l'accord du 1<sup>er</sup> septembre 2007 entre les fédérations de la mécanique, des équipementiers et des constructeurs automobiles

<sup>19</sup> Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (enquête réalisée entre 2006 et 2007 sur sept secteurs d'activité).

## Taux de créances douteuses



Source : Données BAFI

La comparaison entre les établissements montre des disparités qui ne peuvent clairement être interprétées comme reflétant uniquement les différences de qualité respective des portefeuilles (taux le plus élevé : 16,75 %, taux le plus faible : 1,52 %).

Les différences observées semblent principalement provenir des critères retenus par les établissements pour estimer, ainsi que le prévoit l'article 3 du règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, que « des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur », et qu'il n'y a donc pas lieu de les considérer comme des encours douteux.

Ces situations d'impayés, liées par exemple à des litiges entre l'acheteur et le vendeur, sont fréquentes en matière d'affacturage. Les établissements ayant adopté ou envisageant d'adopter une approche interne dans le cadre du ratio de solvabilité doivent naturellement veiller à ne pas considérer comme défaillantes des contreparties dont il est par ailleurs démontré qu'elles présentent une situation financière saine, ce qui conduirait sinon à identifier de faux défauts par effet de contagion et à altérer ainsi la performance des modèles internes d'évaluation des risques.

Il est néanmoins souhaitable que chaque établissement dispose de procédures formalisées définissant strictement les critères permettant de considérer qu'une créance impayée ne constitue pas un risque de crédit avéré. Il apparaît en particulier nécessaire que ces procédures internes déterminent le délai maximal au terme duquel les « impayés techniques » non réglés ou non imputés au compte de l'adhérent doivent être déclassés en créances douteuses.

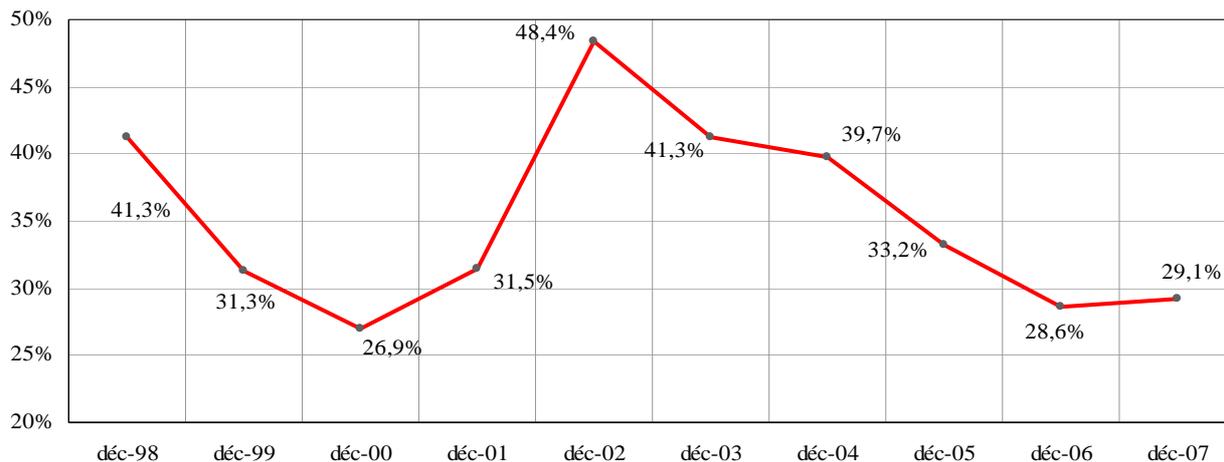
## 2.6 Provisionnement

Le taux moyen de provisionnement des créances douteuses brutes s'établit à 29,1 % contre 28,6 % à fin 2006. Un taux relativement faible s'explique en matière d'affacturage (il est de 61,2 % en moyenne pour l'ensemble des établissements de crédit au 31/12/2007) par les garanties susceptibles d'être mises en œuvre (assurances-crédits, délégations de police d'assurance obtenues des adhérents, garanties bancaires, conventions de partage du risque avec les réseaux apporteurs, etc.).

Le taux de provisionnement a cependant atteint depuis 2006 un niveau historiquement bas (excepté fin 2000). Les établissements devraient faire preuve d'une plus grande prudence en la matière, compte tenu des incertitudes croissantes quant à l'évolution du coût du risque.

Plusieurs établissements, interrogés dans le cadre de l'analyse du coût du risque constaté en 2007, ont fait valoir que les pertes enregistrées correspondaient pour une part significative à des incidents survenus au cours des exercices antérieurs, ce qui tend à démontrer que les risques n'avaient pas été suffisamment provisionnés.

**Taux de provisionnement**



Source : Données BAFI

**3 Les résultats des entreprises d'affacturage**

**3.1 Des performances globales satisfaisantes**

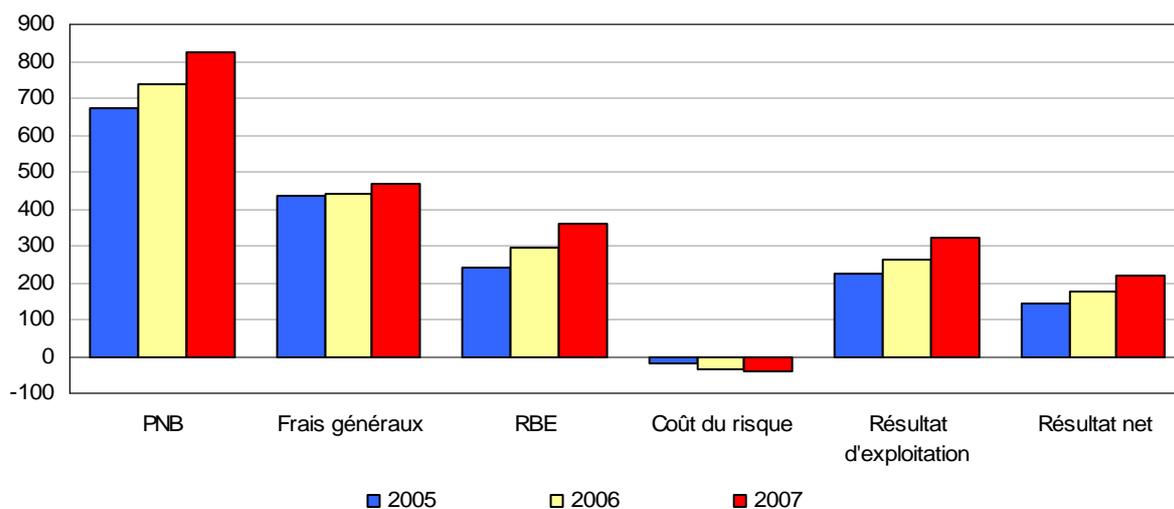
L'exercice 2007 est marqué par une progression des volumes qui compense l'érosion des marges. Globalement, le produit net bancaire (PNB) ressort en progression de 12 % pour atteindre 826 millions d'euros<sup>20</sup> contre 739 millions en 2006.

La hausse modérée des frais généraux a permis de conforter la rentabilité du secteur, qui affiche un coefficient d'exploitation moyen de 54,6 %. Le coût du risque a absorbé 4,6 % du PNB, soit légèrement moins qu'en 2006.

Au total, les établissements ont constaté un bénéfice de 216 millions d'euros, en progression de 24 % sur un an.

**Soldes intermédiaires de gestion**

(en millions d'euros)



Source : Données BAFI

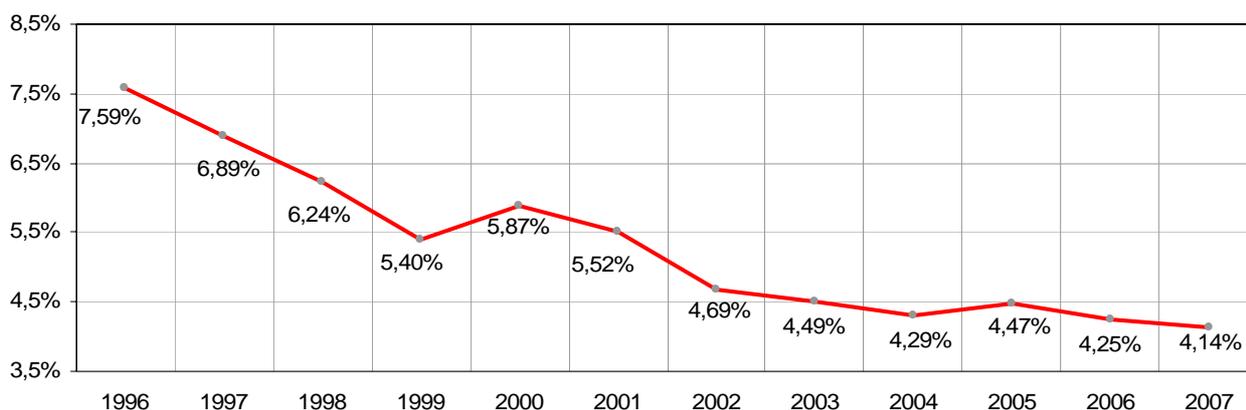
<sup>20</sup> Cette globalisation ne tient compte que des résultats sur base individuelle, et ne tient donc pas compte – hormis au travers des dividendes perçus – des résultats des filiales à l'étranger.

### 3.2 Évolution des marges

Les revenus des opérations d'affacturage (commissions et intérêts) ont progressé de 26 % (1 210 millions d'euros contre 959 millions en 2006), à un rythme supérieur à la hausse du volume de créances traitées (+ 20 %). Le taux d'intérêt moyen apparent des opérations<sup>21</sup> ressort en augmentation à 3,5 % contre 2,9 % en 2006.

Le taux de marge –mesuré par le rapport entre le PNB et l'encours moyen des opérations d'affacturage– se réduit légèrement pour la troisième année consécutive pour s'établir à 4,14 % contre 4,25 % en 2006.

#### Évolution du taux de marge des opérations d'affacturage



Source : Données BAFI

### 3.3 La rentabilité d'exploitation progresse

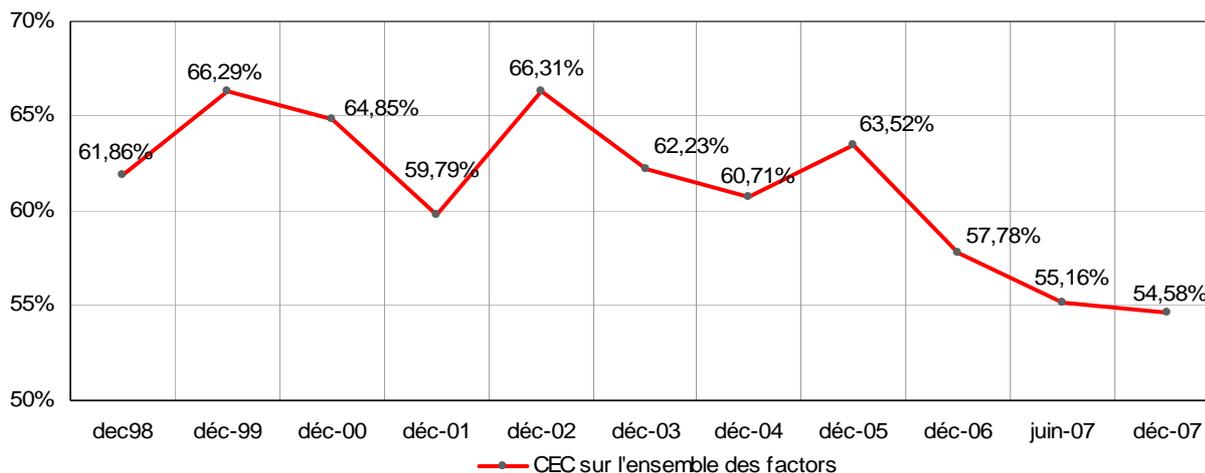
La hausse du volume d'activité (+ 20 % en termes de chiffre d'affaires traité) s'est accompagnée d'une augmentation très modérée des frais généraux (+ 5 %). Les gains de productivité ainsi engrangés ont permis d'améliorer encore la rentabilité, le coefficient d'exploitation courante atteignant le meilleur niveau observé au cours des dix dernières années (54,6 % contre 57,8 % en 2006).

Cette évolution favorable de la rentabilité est de nature à renforcer la capacité de résistance du secteur face au risque d'une dégradation de la conjoncture économique. Cependant, la hausse importante de l'activité au cours des 5 dernières années ne s'est pas accompagnée d'une modification sensible des structures<sup>22</sup>. S'il est probable que les « outils industriels » mis en place sont dans la plupart des cas en mesure de traiter un surcroît d'opérations avec un coût marginal faible, les établissements doivent s'assurer de la capacité de certaines fonctions, notamment celles dédiées au contrôle permanent des risques, à traiter avec le même niveau de sécurité un volume d'activité en fort développement, un accroissement du nombre de clients, et une diversification croissante de l'offre.

<sup>21</sup> Intérêts perçus (poste W6X de l'état 4080) / Encours moyen des créances acquises.

<sup>22</sup> Les effectifs, en particulier, ont augmenté de 7,1 % de 2003 à 2007, pour atteindre 3032 personnes. Dans le même temps, le chiffre d'affaires traité a augmenté de 70 %.

### Évolution du coefficient d'exploitation courante



Source : Données BAFI – Déclarations des établissements

### 3.4 Le coût du risque a peu évolué

Le coût du risque de crédit est en légère augmentation d'une année sur l'autre, plus modérée que celle de l'activité. Les pertes subies atteignent 38,0 millions d'euros contre 36,3 millions en 2006, ce qui représente 4,6 % du PNB contre 4,9 % 2006. Rapporté aux encours moyens de créances acquises, le coût du risque est stable à 0,24 %.

Les pertes enregistrées en 2007 ont été pour l'essentiel liées à la défaillance d'adhérents, et sont le plus souvent consécutives à l'acquisition de factures non causées ou de règlements directs. Selon les réponses au questionnaire, les établissements recensent 289 cas de « fraudes<sup>23</sup> » contre 312 en 2006, pour un total de pertes finales brutes quasi stables de 24 millions d'euros. La plupart des établissements estiment que la situation financière de leurs adhérents ne s'est pas significativement dégradée, mais s'attendent à une remontée des risques au cours des prochains mois, en particulier dans certains secteurs jugés fragiles (sous-traitance automobile, par exemple). Certains établissements ont indiqué avoir récemment réévalué leurs couvertures d'assurance crédit.

Les principaux assureurs-crédit, de leur côté, ont publiquement fait état à la fin du premier trimestre 2008 d'une anticipation de remontée des sinistres, justifiant des hausses de leurs tarifs<sup>24</sup>. Selon ces compagnies d'assurance, la hausse des incidents de paiement toucherait principalement l'Amérique du nord et certains pays européens, et aurait pour l'instant peu impacté la France.

Par ailleurs, le coût des risques opérationnels, recensé au travers du questionnaire annuel, s'établirait à 6 millions d'euros en 2007, soit 0,7 % du PNB. Les principaux incidents rapportés relèveraient, par ordre d'importance, de la « fraude externe organisée », d'erreurs d'exécution, du domaine social, de pratiques commerciales, et de dysfonctionnements des systèmes.

<sup>23</sup> Sont qualifiés de fraudes les cas dans lesquels le client cède des créances non valides (créances fictives, anticipations de factures, double mobilisation de la même facture auprès de deux établissements différents, etc.).

<sup>24</sup> Annonces de la COFACE et d'EULER (Source : Les Échos du 20 mars 2008) et d'ATRADIUS (Source : Les Échos du 11 avril 2008).

### Délais clients moyens (en jours) par secteur et par effectifs pour l'année 2006 hors affacturage

(Secteurs en NAF 16)	Total	Effectifs			
		< 20	< 500	< 500	≥ 500
Agriculture, sylviculture, pêche	65,0	61,6	73,1	61,1	
Industries agricoles et alimentaires	44,4	43,9	45,0	46,4	41,6
Industries de biens de consommation	72,2	71,4	73,4	71,8	65,7
Industrie automobile	67,8	68,2	68,8	67,8	60,4
Industrie des biens d'équipement	83,6	80,9	85,9	94,2	89,2
Industries des biens intermédiaires	76,9	77,1	77,1	73,0	70,7
Construction	77,4	73,3	83,6	93,1	93,1
Commerce	34,9	34,1	37,5	39,6	33,2
Transport	59,3	58,6	60,5	50,3	53,2
Activités immobilières	42,9	40,9	50,8	50,4	52,8
Services aux entreprises	82,6	78,4	90,6	90,7	84,1
Services aux particuliers	13,7	13,8	13,0	29,1	25,0

Source : Banque de France - Extrait de l'étude sur les délais de paiement 1996 à 2006

### Crédits bancaires par secteurs aux entreprises comparés aux encours déclarés par les factors pour décembre 2007

Secteurs d'activité (Naf 2008)	Crédits bancaires factors (Cbf) (en millions d'euros)	Crédits bancaires totaux (Cbt) (en milliards d'euros)	Cb factors /Cb totaux (en pourcentage)
A - Agriculture, sylviculture et pêche	16,5	43,9	0,04
B - Industries extractives	19,3	19,1	0,10
C - Industrie manufacturière	7 259,1	137,1	5,29
D - Production et distribution d'électricité	53,3	28,5	0,19
E - Production et distribution d'eau	57,8	11,5	0,50
F - Construction	111,1	81,1	0,14
G - Commerce	3 041,1	126,9	2,40
H - Transports et entreposage	382,2	77,8	0,49
I - Hébergement et restauration	5,1	21,0	0,02
J - Information et communication	644,7	34,5	1,87
K - Activités financières et d'assurance	142,6	413,8	0,03
L - Activités immobilières	306,6	304,9	0,10
M - Activités spécialisées	491,5	149,4	0,33
N - Activités de services administratifs	446,3	37,5	1,19
O - Administration publique	63,5	181,8	0,03
P - Enseignement	19,5	3,7	0,53
Q - Santé humaine et action sociale	83,0	52,2	0,16
R - Arts, spectacles	9,5	3,7	0,26
S - Autres activités de services	45,1	8,6	0,52
U - Activités extraterritoriales	0,0	1,3	0,00
<b>Totaux</b>	<b>13 197,7</b>	<b>1 738,3</b>	<b>0,76</b>
<i>dont court terme (≤ 1 an)</i>	<i>13 197,7</i>	<i>288,1</i>	<i>4,58</i>

Source : Banque de France – Service central des risques

## Synthèse de l'enquête du Secrétariat général de la Commission bancaire sur le financement de l'habitat en 2007 (juillet 2008)

Pour la quatrième année consécutive, le Secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB) a réalisé une enquête auprès des principaux établissements de crédit distributeurs de prêts à l'habitat, soit 17 établissements représentant un encours de 593 milliards d'euros.

Le financement des prêts aux particuliers résidents ou non résidents pour l'acquisition d'un logement en France a représenté 59,16 % de la production des établissements interrogés (crédits à l'habitat/tous prêts à la clientèle non financière et hors groupe), chiffre toutefois en baisse depuis deux années consécutives (60,18 % de la production en 2006 et 61,19 % en 2005).

Il ressort de l'enquête les conclusions suivantes :

1. très net ralentissement du rythme de progression de la mise en place de nouveaux crédits (+ 1,16 % d'une année sur l'autre contre + 18 % par an en moyenne entre 2001 et 2006), soit une production de 157 milliards d'euros en 2007 contre 155 milliards en 2006 ;
2. niveau de risque au 31/12/2007 qui reste très faible. Le taux de créances douteuses se stabilise à un niveau historiquement bas (0,89 % des encours en 2007 et 0,92 % en 2006) et le coût du risque se situe toujours à un niveau extrêmement faible (0,02 % des encours) ;
3. évolution contrastée du profil de risque des emprunteurs, qui va, globalement, dans le sens d'une dégradation progressive de la qualité de la production :
  - dégradation :
    - allongement rapide de la durée initiale des prêts (+ 12 mois en 2007, comme en 2006), soit une durée initiale de 19 ans en 2007 contre 15 en 2002 ;
    - progression toujours rapide de la quote-part des opérations donnant lieu à surfinancement (12,2 % de la production en 2007 contre 10,6 % en 2006 et 5,1 % en 2002).
  - amélioration :
    - taux d'endettement qui s'infléchit légèrement mais demeure toujours supérieur à 30 % (30,3 % en 2007 contre 30,7 % en 2006, 30,4 % en 2005),
    - taux d'apport personnel qui se stabilise autour de 22,5 %, alors qu'il était de 20,3 % en 2003.
4. Les marges se sont de nouveau détériorées en 2007 (marge brute de 1,26 % et marge nette des frais généraux de - 0,26 % fin 2007 selon les calculs du SGCB contre respectivement 1,56 % et - 0,03 % fin 2006), la remontée des taux moyens à la production est demeurée insuffisante (+ 53 points de base entre 2006 et 2007) pour compenser l'augmentation du coût des ressources sur l'exercice (progression de la moyenne de l'Euribor 3 mois de 120 points de base sur la même période).

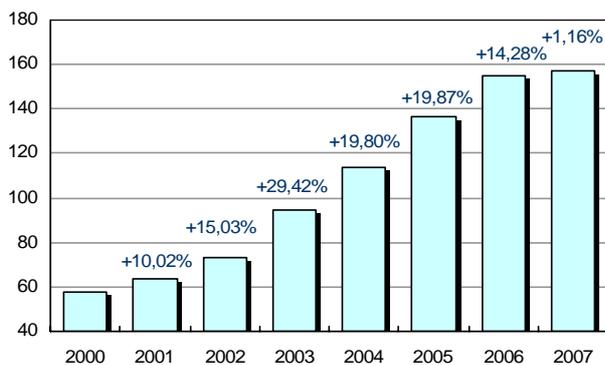
## 1 La production 2007 et ses caractéristiques

### 1.1 Évolution de la production en 2007 et des encours

Le volume de nouveaux crédits à l'habitat en 2007, avec un montant global de 157 milliards d'euros progresse très légèrement par rapport à 2006, + 1,16 % à échantillon constant, ce qui contraste avec les taux de croissance élevés observés les précédentes années.

#### Évolution de la production de prêts à l'habitat

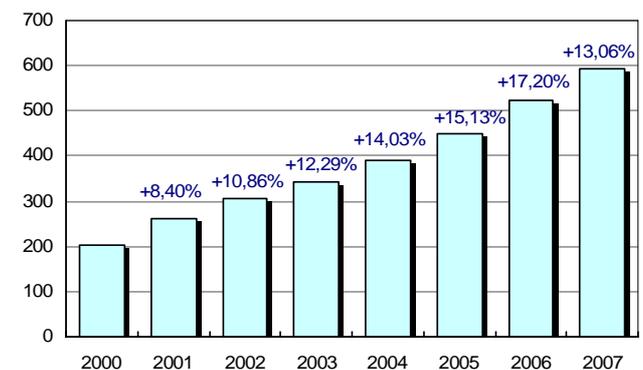
(en milliards d'euros)



Source et réalisation : SGCB - DCECGS

#### Évolution des encours

(en milliards d'euros)



Source et réalisation : SGCB - DCECGS

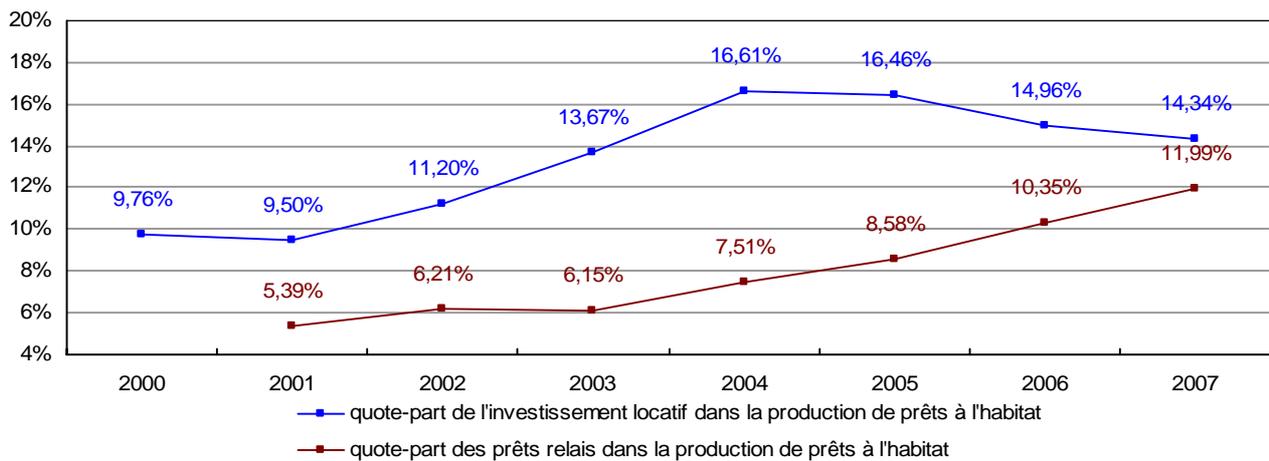
Dans ce contexte, les encours de crédit à l'habitat totalisent 593 milliards d'euros, en progression de + 13 % par rapport à l'exercice précédent, mais légèrement en retrait par rapport au rythme de croissance moyen enregistré depuis 2002 (+ 13,7 %). Cette augmentation sensible des encours, alors même que la production progresse très légèrement de + 1,16 %, doit être rapprochée de l'allongement des durées moyennes initiales des prêts qui se traduit par un rythme d'amortissement du capital moins rapide que par le passé.

Par ailleurs, pour la troisième année consécutive, le marché du financement de l'investissement locatif s'inscrit en recul (14,3 % de la production en 2007 contre 16,6 % en 2004), tout en restant à un niveau supérieur à celui de 2003. Cette tendance est la résultante de plusieurs facteurs : baisse des rendements locatifs (les prix de l'immobilier ont continué d'augmenter, de 5,9 % en 2007 selon l'INSEE, alors que la hausse des loyers a été moindre à 2,7 % selon l'indice « Clameur <sup>1</sup> »), taux d'intérêt en 2007 orientés à la hausse, cadre législatif plutôt favorable aux locataires et renforçant les obligations des bailleurs, maturité des dispositifs fiscaux d'incitation (Robien et Borloo).

À l'inverse, la part des prêts relais dans la production ne cesse de progresser (11,9 % en 2007 contre 6,2 % en 2003), ce qui reflète l'importance du marché de l'achat / revente.

<sup>1</sup> Clameur : Connaître les loyers et analyser les marchés sur les espaces urbains et ruraux – Indice des marchés locatifs privés

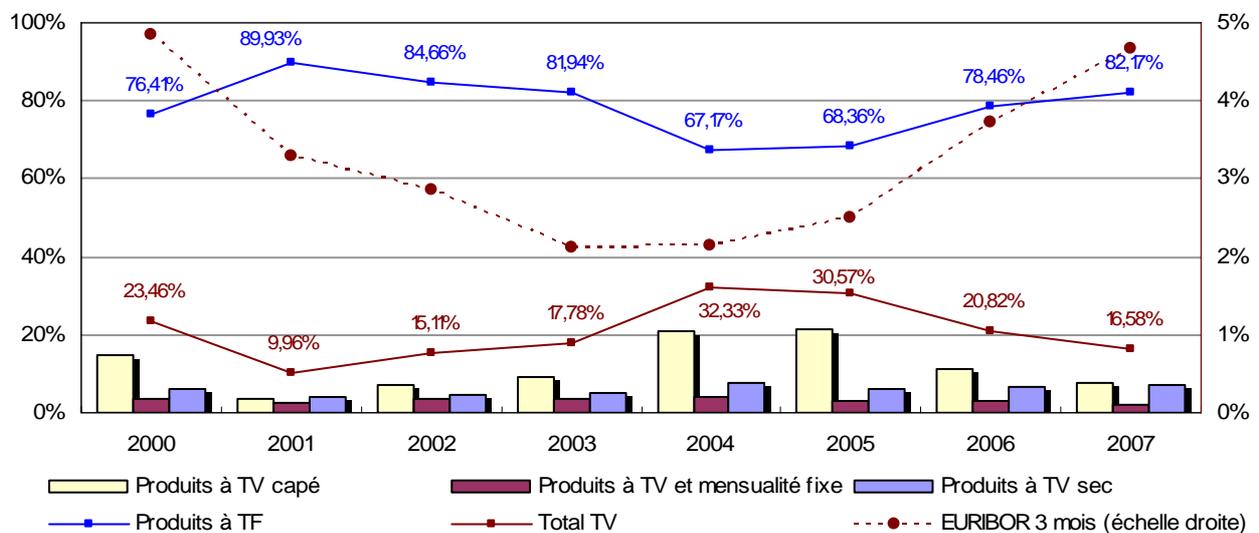
### Évolution des quotes-parts de l'investissement locatif et des prêts relais dans la production de prêts à l'habitat



### 1.2 Structure de la production par types de taux

Dans un contexte de hausse continue des taux courts depuis 2004 (EURIBOR 3 mois est passé de 2,16 % au 31 décembre 2004 à 4,68 % fin décembre 2007), la production à taux variable a continué de fléchir au profit des crédits à taux fixe. La part de la production à taux variable (tous types de taux) représente ainsi 16,6 % de la production en 2007 contre 32,3 % en 2004.

### Évolution de la structure de la production

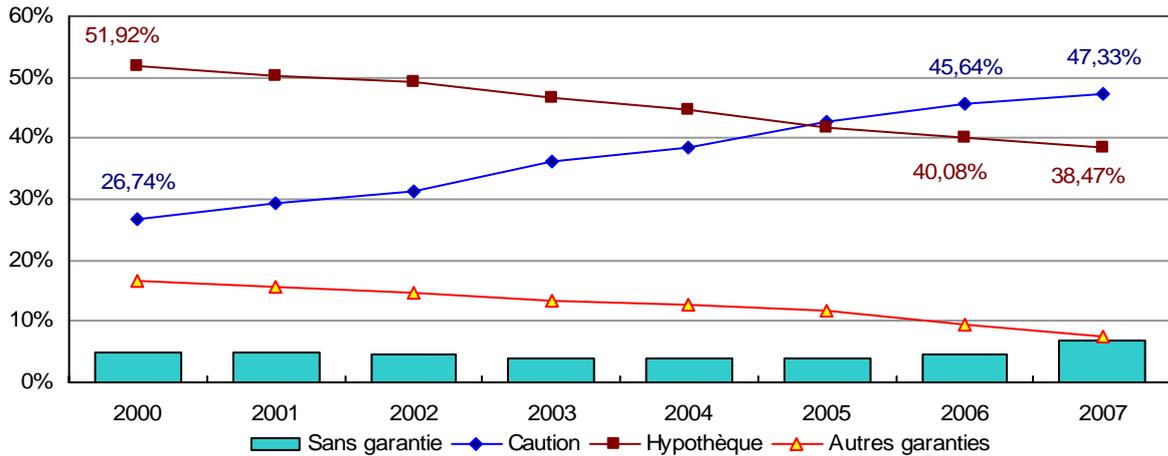


NB : ne sont pas repris sur le graphique les « autres prêts » qui ne peuvent être classés dans les rubriques définies. Leur quote-part dans la production et les encours est négligeable.

### 1.3 Les garanties

La part des prêts garantis par une hypothèque ou par un organisme de cautionnement s'établit à 85,9 % de la production, en très léger recul par rapport à l'exercice 2006 (87 %). Le cautionnement continue d'être la première garantie utilisée en matière de crédit à l'habitat devant l'hypothèque, dont l'utilisation régresse de façon continue depuis 2000.

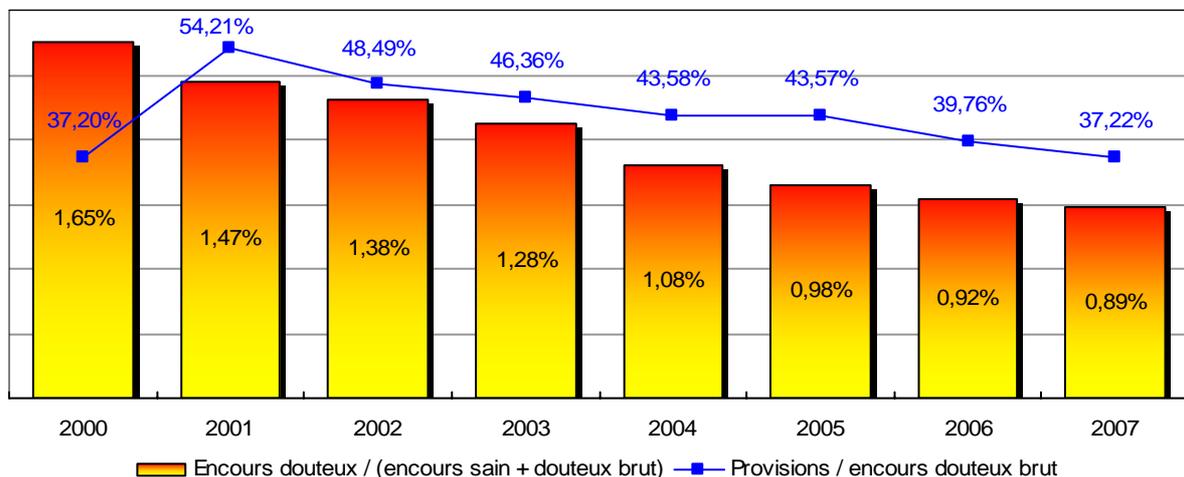
### Nature des garanties par année de la production



## 2 Un niveau de sinistralité toujours très faible

La sinistralité supportée par les établissements, déjà très faible depuis de nombreuses années, a continué à décroître en 2007. Le taux de créances douteuses atteint 0,89 % en 2007 contre 0,92 % en 2006 et 0,98 % en 2005. Le taux de provisionnement s'inscrit de nouveau en baisse à 37,2 % en 2007 contre 39,6 % en 2006 (54,2 % en 2001), traduisant semble-t-il la prise en compte par les établissements de la hausse continue des prix du marché immobilier (5,9 % en 2007 – source : INSEE) qui accroît, pour les prêts garantis par une hypothèque, la valeur du gage. En 2008, le retournement du marché immobilier et la baisse des prix pourraient naturellement se traduire par une évolution inverse.

### Évolution des encours douteux



En outre, au cours de l'exercice 2007, la part de l'encours ayant fait l'objet de renégociations et/ou d'un réaménagement du plan d'amortissement<sup>2</sup> s'établit à 2 %, en baisse pour la deuxième année consécutive.

<sup>2</sup> Sont exclus de ce périmètre les activités de restructuration de crédit ayant pour objet de consolider en un seul crédit bancaire, le plus souvent garantie par une hypothèque, divers prêts, immobiliers ou non, et diverses créances.

### 3 Profil de risque des emprunteurs

Bien que le risque effectif supporté par les établissements bancaires soit faible comme l'attestent les données de créances douteuses commentées ci-dessus, les résultats de l'enquête révèlent une évolution contrastée des différentes composantes du profil de risque des emprunteurs.

#### 3.1 Dégradation des indicateurs : surfinancement et durée

##### *Surfinancement*

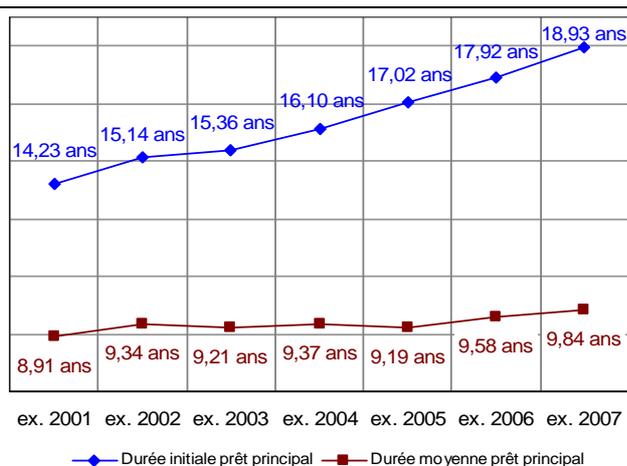
La part des prêts donnant lieu à un surfinancement (financement intégral de l'acquisition et des frais annexes – honoraires d'agence, des notaires, droits de mutation) a continué de progresser en 2007 pour représenter 12 % de la production (contre 10,6 % en 2006 mais seulement 5 % en 2002).

L'enquête permettra désormais de suivre le « taux moyen de surfinancement »<sup>3</sup> qui s'établit à 108 % en 2007 contre 110 % en 2006 et 107 % en 2005 (sur la base de données historiques).

##### *Durée*

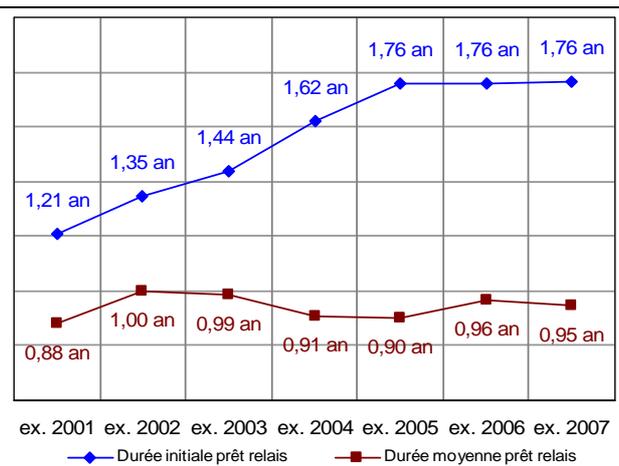
Les acquéreurs s'endettent sur des durées toujours plus longues. La durée initiale des prêts s'est allongée de nouveau en 2007 de 12 mois, comme en 2006, pour atteindre 19 ans environ (contre 15 ans en 2002), ce qui permet de compenser l'augmentation des taux et des prix de l'immobilier résidentiel. La durée moyenne réelle des prêts s'accroît dans une mesure moindre (3 mois en 2007 à 9 ans et 10 mois).

**Évolution de la durée du prêt principal**



Source et réalisation : SGCB - DCEGCS

**Évolution de la durée du prêt relais**



Source et réalisation : SGCB - DCEGCS

La durée moyenne effective<sup>4</sup> des prêts relais (11,4 mois) est stable par rapport à 2006.

#### 3.2 Une amélioration relative du taux d'endettement et du taux d'apport

##### *Taux d'endettement*

Après plusieurs années de hausse ininterrompue, le taux d'endettement moyen<sup>5</sup> s'est très légèrement infléchi à 30,3 % (contre 30,7 % en 2006) et revient à son niveau de 2005.

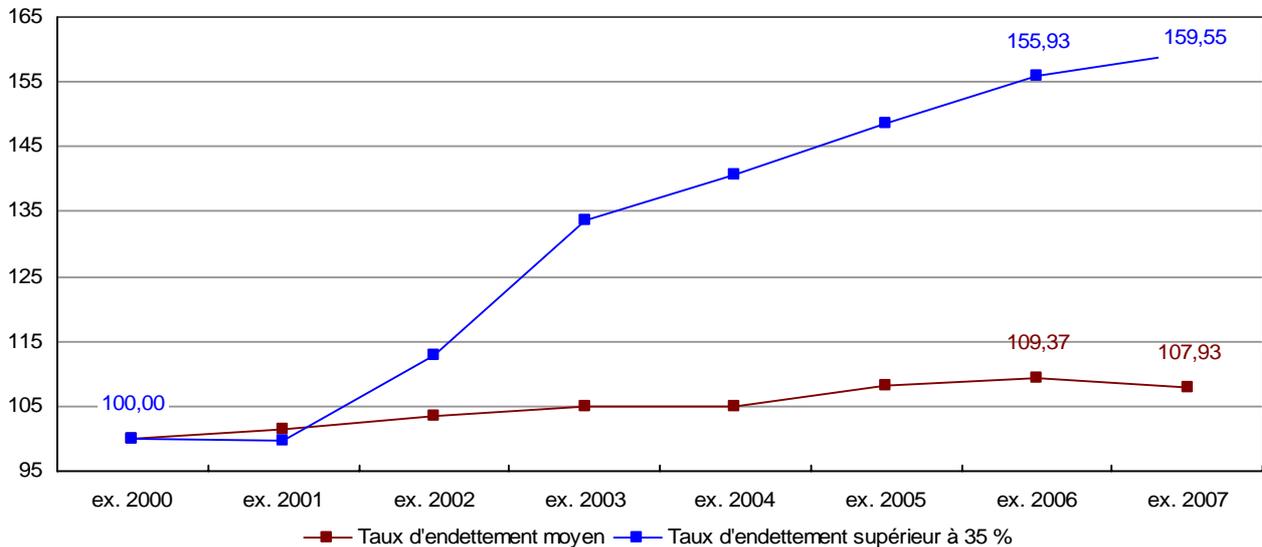
<sup>3</sup> Calculé sur le périmètre des opérations qui en font l'objet : rapport entre le montant emprunté et la valeur du bien financé.

<sup>4</sup> Appréciée comme indicateur de détérioration du marché immobilier : l'augmentation des délais à la revente risquant d'entraîner une baisse des prix immobiliers, i. e. pour les établissements de crédit une détérioration de la valeur des garanties.

<sup>5</sup> Le taux d'endettement comporte, au numérateur, l'ensemble des charges récurrentes des emprunteurs (y compris les remboursements de tous leurs emprunts) et, au dénominateur, les revenus perçus.

En revanche, la proportion des ménages très endettés (i.e. plus de 35 % de leur revenu) a continué de progresser (+ 2,3 %) et représente 27 % des nouveaux crédits en 2007 contre 25 % en 2005.

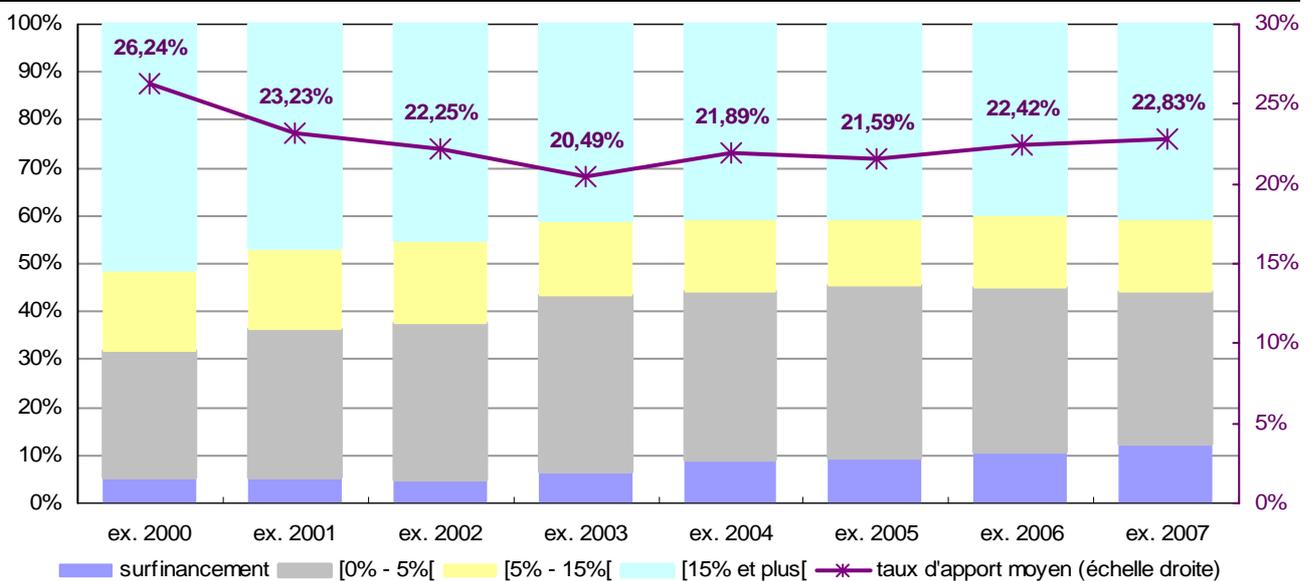
**Évolutions comparées du taux d'endettement moyen  
et de la quote-part des crédits accordés avec un taux d'endettement supérieur à 35 %  
(base 100 en 2000)**



**Taux d'apport (hors investissement locatif)**

Enfin, le taux d'apport personnel par génération de production se stabilise. Il est de 22,8 % en 2007 contre 22,4 % en 2006 en légère hausse depuis le point bas atteint en 2003 (20,5 %).

**Évolution du taux d'apport moyen et de ses composantes par année de production**



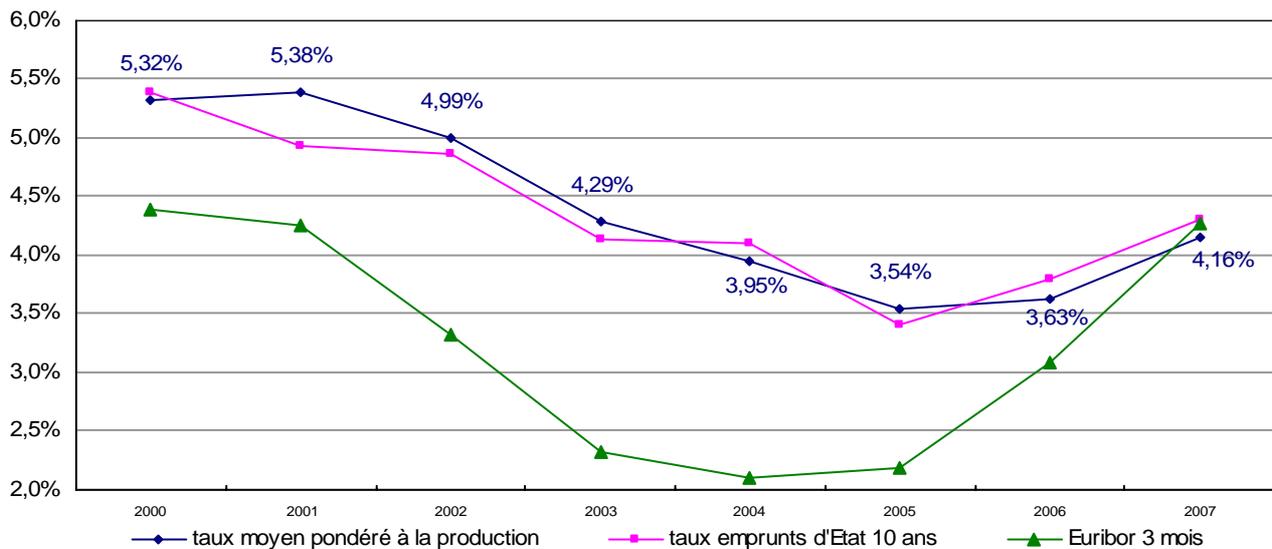
## 4 Une rentabilité qui continue à s'éroder

Le taux de marge estimé par le SGCB, en baisse constante depuis 2002, a continué de fléchir en 2007.

### 4.1 Taux à la production et sources de refinancement

Bien que le taux moyen pondéré à la production ait progressé de façon significative d'un exercice à l'autre (1/2 point) à 4,16 % contre 3,63 % en 2006, le rendement de l'OAT à 10 ans (4,30 % en moyenne sur 2007) lui est supérieur pour la deuxième année consécutive.

#### Rendements comparés des prêts à l'habitat et de l'OAT 10 ans



Pour faire face à la baisse continue des ressources provenant de la clientèle, notamment de l'épargne logement suite aux mesures en ayant réduit les avantages (fiscalisation des plans de plus de 12 ans, versement de la prime d'État uniquement en cas de demande de prêt), le refinancement se fait de plus en plus par appel au marché (16,04 % en 2007 contre 13,8 % en 2006 et moins de 10 % en 2003).

### 4.2 Une faible rentabilité des encours

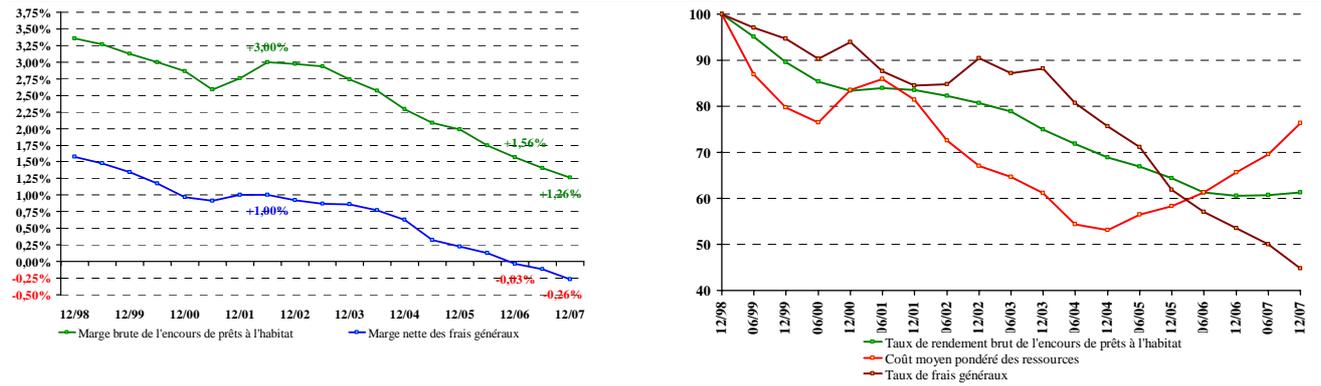
La rentabilité estimée par le SGCB <sup>6</sup>, sur la base du taux de marge nette des frais généraux des encours immobiliers, a continué de s'éroder en 2007 à -0,26 %, contre -0,03 % en 2006 (négatif pour la première fois) dans un contexte de concurrence toujours vive entre les établissements bancaires et de renchérissement du coût des ressources intervenu à partir de l'été 2007.

Sur longue période, jusqu'en 2006, la baisse tendancielle des marges a résulté du repli quasi continu du taux d'intérêt apparent de l'encours de prêt habitat (cf. supra taux moyen à la production), conjugué à partir de 2004 à la remontée graduelle du coût moyen des ressources (l'EURIBOR 3 mois est passé de 2,16 % fin 2004 à 3,73 % fin 2006).

En 2007, la hausse du taux d'intérêt apparent a été insuffisante pour compenser l'augmentation du coût des ressources : le taux d'intérêt apparent est passé de 4,17 % en 2006 à 4,22 % en 2007, l'EURIBOR 3 mois évoluant dans le même temps de 3,08 % à 4,27 %.

<sup>6</sup> Cf. annexe I sur la méthodologie

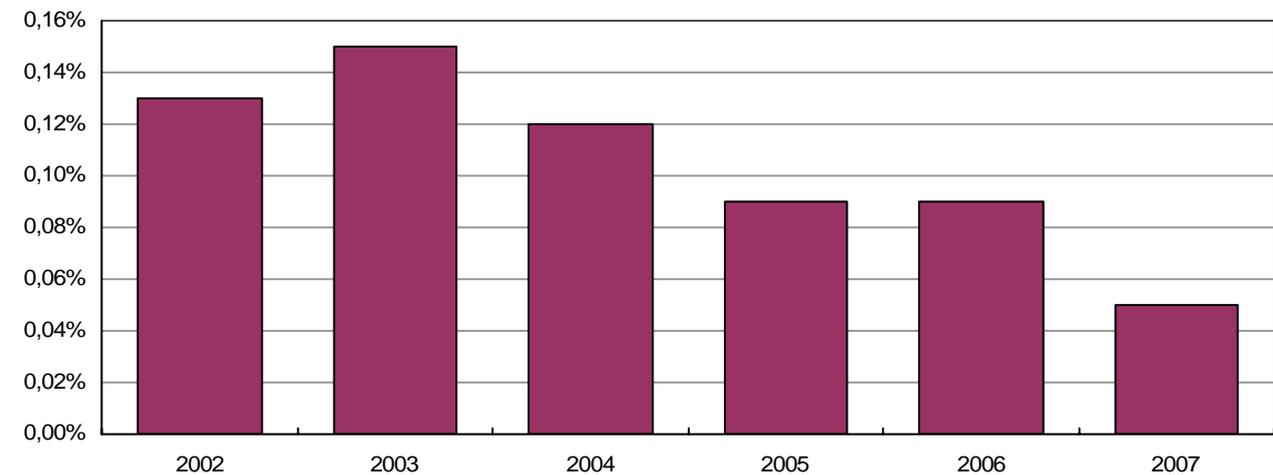
### Évolution de la rentabilité de l'activité



Source et réalisation : états comptables Bafi

On constate en 2007 une réduction du coût du risque qui se situe à un niveau très faible : 0,05 % des encours en 2007 après une phase de stabilité autour de 0,09 % en 2005 et 2006.

### Coût du risque rapporté à l'encours de prêts à l'habitat



NB : *Coût du risque = dotations nettes aux provisions sur créances douteuses + dotations nettes aux provisions pour risques et charges + pertes sur créances irrécouvrables + intérêts sur créances douteuses.*

En conclusion, la contraction des marges nettes et la dégradation de certains indicateurs incitent à la vigilance d'autant plus que le marché immobilier français est entré dans une phase de retournement de cycle en 2008 (début de baisse des prix, contraction des ventes en volume, taux d'intérêt en hausse depuis début 2007).

Il importe donc dans ces conditions que les principes de prudence demeurent respectés et que les risques fassent bien l'objet d'une mesure et d'un suivi réguliers.

Annexe I – L'approche des taux de marge sur les prêts à l'habitat adoptée par le SGCB

Annexe II – Données consolidées en 2007

## L'approche des taux de marge sur les prêts à l'habitat

**Remarque préliminaire :** le questionnaire 2007 inclut comme les années précédentes une rubrique relative à la rentabilité de l'activité. Il apparaît toujours que les modalités de suivi de la rentabilité de l'activité dépendent largement du degré de maturité des systèmes de comptabilité analytique. Au total, les informations restituées ne permettent pas de conduire une analyse homogène de la rentabilité de l'activité des établissements interrogés.

L'approche alternative développée en 2005, décrite ci-dessous, sur la base des données transmises au Secrétariat général de la Commission bancaire dans les états 4000 (bilan) et 4080 (compte de résultat) pour la seule Métropole, a donc de nouveau été adoptée :

- on calcule en premier lieu le **taux d'intérêt apparent des prêts à l'habitat** ( $t$ ), cumul sur 12 mois glissants des intérêts sur crédits à l'habitat rapporté à la moyenne des encours de prêts à l'habitat des trois derniers semestres ; on ne tient donc pas compte dans l'analyse des éventuels frais et commissions facturés aux souscripteurs de prêts à l'habitat, qui ne sont pas individualisés dans les documents BAFI ;
- on calcule en second lieu le **coût moyen pondéré des ressources** ( $r$ ), ou coût moyen pondéré du passif, rapport entre le cumul sur 12 mois glissants des charges d'exploitation bancaires et la moyenne du total de bilan brut des trois derniers semestres ; on suppose donc que l'ensemble du passif contribue indifféremment à refinancer l'ensemble des actifs – dont les prêts à l'habitat –, hypothèse que les échanges avec plusieurs établissements sur le sujet tendent à étayer ; cette approche ne tient toutefois pas compte des produits et charges liés éventuellement à la gestion actif-passif, qui ne peuvent être individualisés ;
- on calcule en dernier lieu le **taux de frais généraux** ( $g$ ), rapport entre le cumul sur 12 mois glissants des frais généraux (charges de personnel, impôts et taxes et services extérieurs) et la moyenne du total de bilan brut des trois derniers semestres ; ce calcul suppose que la structure des frais généraux est la même pour l'ensemble des activités d'une banque ;
- on définit enfin la **marge brute de l'encours de prêts à l'habitat** comme la différence entre les deux valeurs calculées précédemment (soit  $t - r$ ) et la **marge nette des frais généraux** comme la différence entre la marge brute de l'encours de prêts à l'habitat et le taux de frais généraux (soit  $t - r - g$ ).

Les résultats se basent sur les calculs effectués pour un échantillon d'établissements représentant un encours global de « prêts à l'habitat » (cf. ligne B5A de l'état 4000) de l'ordre de 593 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

## Enquête de la Commission bancaire sur le financement de l'habitat Données consolidées 2007

### Données générales

#### 1.1 Données relatives aux encours

(en millions d'euros)

##### Encours de prêts à l'habitat

dont investissement locatif

% de l'encours (a)

dont prêts relais

% de l'encours (a)

##### Encours douteux

% de l'encours (a)

dont sur prêts à taux fixe en % de l'encours (a)

dont sur prêts à taux variable en % de l'encours (a)

##### Provisions

% de l'encours douteux (a)

dont sur prêts à taux fixe en % de l'encours (a)

dont sur prêts à taux variable en % de l'encours (a)

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
<b>341 965</b>	<b>389 930</b>	<b>448 936</b>	<b>524 632</b>	<b>593 170</b>	
29 151	48 188	59 226	67 049	75 410	
11,70%	14,09%	14,62%	15,87%	15,68%	
2 048	4 212	6 614	9 192	12 020	
0,98%	1,32%	1,71%	2,18%	2,19%	
<b>4 129</b>	<b>4 247</b>	<b>4 506</b>	<b>4 922</b>	<b>5 350</b>	
1,28%	1,08%	0,98%	0,92%	0,89%	
	1,52%	1,34%	1,07%	0,90%	
	1,26%	1,08%	1,13%	1,17%	
<b>1 786</b>	<b>1 667</b>	<b>1 737</b>	<b>1 729</b>	<b>1 649</b>	
46,36%	43,58%	43,57%	39,76%	37,22%	
	45,78%	43,46%	43,00%	41,53%	
	31,64%	27,59%	26,81%	28,46%	

(ventilation des encours -en %-)

Produits à TV sec

Produits à TV et mensualité fixe

Produits à TV capé

Produits à TF

Autres (préciser)

Total

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
4,1%	4,6%	5,2%	6,2%	5,6%	
3,6%	4,2%	4,4%	4,1%	2,6%	
11,7%	14,3%	18,3%	16,8%	14,5%	
80,2%	76,6%	72,1%	73,2%	76,9%	
0,7%	0,8%	0,9%	0,5%	0,6%	
100%	100%	101%	101%	100%	

#### 1.2 Données relatives à la production

(en millions d'euros)

##### Production de prêts à l'habitat

dont investissement locatif

% de l'encours (a)

dont rachat de prêts

% de l'encours (a)

dont prêts relais

% de l'encours (a)

% dans la production totale

Montant du prêt moyen (en milliers d'euros)

	ex. 2003	ex. 2004	ex. 2005	ex. 2006	ex. 2007
<b>94 855</b>	<b>113 640</b>	<b>136 216</b>	<b>155 313</b>	<b>157 115</b>	
12 198	17 777	20 980	20 258	19 724	
13,67%	16,61%	16,46%	14,96%	14,34%	
3 789	4 135	5 161	5 991	4 084	
7,84%	6,53%	6,56%	6,57%	4,41%	
4 848	7 750	10 869	14 018	19 016	
6,15%	7,51%	8,58%	10,35%	11,99%	
60,8%	60,8%	61,2%	60,2%	59,2%	
<b>77</b>	<b>85</b>	<b>94</b>	<b>101</b>	<b>104</b>	

(ventilation de la production -en %-)

Produits à TV sec

Produits à TV et mensualité fixe

Produits à TV capé

Produits à TF

Autres (préciser)

Total

	ex. 2003	ex. 2004	ex. 2005	ex. 2006	ex. 2007
5,3%	7,6%	6,3%	6,4%	6,9%	
3,5%	3,9%	2,9%	3,3%	2,2%	
9,0%	20,7%	21,3%	11,1%	7,5%	
82,3%	67,0%	68,4%	78,5%	82,2%	
0,3%	0,5%	1,1%	0,7%	1,3%	
100%	100%	100%	100%	100%	

Taux fixe moyen

Taux variable moyen

Taux variable capé moyen

Cap moyen en point de base

	ex. 2003	ex. 2004	ex. 2005	ex. 2006	ex. 2007
4,39%	4,17%	3,65%	3,67%	4,18%	
3,90%	3,55%	3,29%	3,54%	4,07%	
3,83%	3,48%	3,29%	3,44%	4,04%	
226,91	199,68	216,57	201,92	196,41	

(a) Les calculs sont effectués en prenant en compte l'encours des établissements ayant renseigné ces données.

## Données générales

### 1.3 Données relatives à la rentabilité

#### 1.3.1 Rendement des encours (en millions d'euros)

##### a - Produits

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Intérêts sur crédits à l'habitat	7 715	9 606	12 995	16 040	16 594
Commission sur crédits à l'habitat	226	286	539	669	577
Autres produits	1 565	1 488	1 509	1 637	1 800
<b>Total des produits</b>	<b>9 506</b>	<b>11 380</b>	<b>15 043</b>	<b>18 346</b>	<b>18 971</b>

##### b - Charges

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Charges sur ressources	7 009	7 710	11 075	13 662	14 606
Frais de gestion	719	1 292	1 384	1 451	1 026
Autres charges	212	216	254	297	308
<b>Total des charges</b>	<b>7 940</b>	<b>9 218</b>	<b>12 713</b>	<b>15 410</b>	<b>15 940</b>

##### C - Coût du risque

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	88	110	-33	13	55
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	5	18	18	28	26
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	228	214	303	332	104
Intérêts sur créances douteuses ou dépréciées	28	20	13	14	20
<b>Coût du risque total</b>	<b>349</b>	<b>363</b>	<b>301</b>	<b>387</b>	<b>205</b>
<i>en % de l'encours (a)</i>	<i>0,15%</i>	<i>0,12%</i>	<i>0,09%</i>	<i>0,09%</i>	<i>0,05%</i>

#### 1.3.2 Marges à la production (en %)

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
TEG moyen hors assurance	4,37%	4,12%	3,76%	3,77%	4,25%
TEG global moyen	4,84%	4,38%	4,17%	4,27%	4,77%
<b>Coût de refinancement moyen</b>	<b>2,77%</b>	<b>2,59%</b>	<b>2,74%</b>	<b>3,06%</b>	<b>3,62%</b>

#### 1.3.3 Modalités de refinancement de la production

##### a- Sources de refinancement (en %)

	ex. 2003	ex. 2004	ex. 2005	ex. 2006	ex. 2007
dépôts	71,8%	72,5%	70,8%	66,1%	63,9%
marché financier	9,4%	10,1%	11,5%	13,8%	16,0%
marché interbancaire	17,5%	16,2%	16,5%	18,6%	17,6%
<i>dont Groupe</i>	<i>41,5%</i>	<i>37,3%</i>	<i>37,1%</i>	<i>35,7%</i>	<i>41,2%</i>
Autres (préciser)	1,28%	1,25%	1,24%	1,44%	2,55%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

##### b- Taux moyen de refinancement (%)

	ex. 2003	ex. 2004	ex. 2005	ex. 2006	ex. 2007
dépôts	2,5%	2,3%	2,1%	2,0%	2,1%
marché financier	2,9%	4,5%	3,9%	4,0%	4,0%
marché interbancaire	3,6%	3,3%	3,0%	3,4%	4,1%
<i>dont groupe</i>	<i>3,2%</i>	<i>2,6%</i>	<i>2,6%</i>	<i>3,1%</i>	<i>3,9%</i>
Autres (préciser)	1,46%	1,34%	1,39%	1,07%	3,88%

(a) Les calculs sont effectués en prenant en compte l'encours des établissements ayant renseigné ces données.

Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

Réalisation : Secrétariat général de la Commission bancaire – DCECGS

## Mesure du risque

	ex. 2003	ex. 2004	ex. 2005	ex. 2006	ex. 2007
<b>2.0 % de crédits restructurés</b>	3,19%	2,53%	3,22%	2,86%	2,00%
dont réaménagements du plan d'amortissement	0,87%	0,72%	0,70%	0,87%	0,86%
<b>2.1 Taux de défaillance par année de production</b>					
(en %)					
Production 2003	0,027%	0,089%	0,159%	0,220%	0,296%
dont sur production à taux variable	1,037%	2,408%	1,861%	3,420%	4,042%
Production 2004		0,021%	0,092%	0,197%	0,300%
dont sur production à taux variable		2,454%	2,182%	3,635%	4,635%
Production 2005			0,026%	0,119%	0,266%
dont sur production à taux variable			2,307%	3,817%	3,374%
Production 2006				0,027%	0,141%
dont sur production à taux variable				3,157%	5,189%
Production 2007					0,050%
dont sur production à taux variable					3,710%
<b>2.2 Taux d'apport personnel (hors investisseurs locatifs)</b>					
(Tranches -en %-)					
[15% et plus]	40,8%	40,6%	40,2%	39,6%	40,6%
[5% - 15%[	15,8%	15,2%	14,2%	15,3%	15,0%
[0% - 5%[	36,7%	35,5%	35,5%	34,5%	32,2%
surfinancement	6,5%	8,9%	9,6%	10,6%	12,2%
<b>Total des 4 tranches</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>99%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Taux moyen de surfinancement			107,6%	110,1%	108,4%
Taux d'apport moyen (%)	20,5%	21,9%	21,6%	22,4%	22,8%
<b>2.3 Durée des prêts (moyenne pondérée)</b>					
(en année)					
Durée initiale prêt principal	15,36	16,10	17,02	17,92	18,93
Durée initiale prêt relais	1,44	1,62	1,76	1,76	1,76
(en année)					
Durée moyenne prêt principal	9,21	9,37	9,19	9,58	9,84
Durée moyenne prêt relais	0,99	0,91	0,90	0,96	0,95
<b>2.4 Taux d'endettement des emprunteurs par année de production</b>					
(Tranches -en %-)					
[0% - 20%[	18,3%	17,5%	17,7%	15,6%	18,6%
[20% - 30%[	37,3%	36,2%	34,5%	33,4%	31,0%
[30% - 35%[	22,2%	22,7%	22,7%	24,7%	23,4%
[35% et plus]	22,6%	23,8%	25,1%	26,4%	27,0%
<b>Total des 4 tranches</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Taux d'endettement moyen (%)	29,5%	29,5%	30,4%	30,7%	30,3%
<b>2.5 Nature des garanties et répartition par année de production</b>					
(en %)					
Caution d'EC ou de Soc. d'Ass.	36,3%	39,0%	43,0%	46,4%	47,4%
Hypothèque ou PPD	46,7%	45,6%	42,0%	40,7%	38,5%
Autres (préciser si significatif)	13,5%	13,1%	11,7%	9,7%	7,5%
Sans garantie	3,9%	4,1%	3,8%	4,8%	6,7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>102%</b>	<b>101%</b>	<b>102%</b>	<b>100%</b>

Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)  
Réalisation : Secrétariat général de la Commission bancaire – DCECGS